

Belgian Digital Economy Overview

Édition 20**25**



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

N° d'entreprise : 0314.595.348



○ 0800 120 33 (numéro gratuit)



○ SPFEco



○ @spfeconomie



○ [linkedin.com/company/fod-economie](https://www.linkedin.com/company/fod-economie) (page bilingue)



○ [instagram.com/spfecoe](https://www.instagram.com/spfecoe)



○ [youtube.com/user/SPFEconomie](https://www.youtube.com/user/SPFEconomie)



○ economie.fgov.be

Éditrice responsable :

Séverine Waterbley

Présidente du Comité de direction

Rue du Progrès 50 – 1210 Bruxelles

ISSN : 3041-5950

078-25 web



Avant-propos

Construire l'économie de demain est la mission du SPF Economie. Pour y parvenir, le SPF a fait de l'économie numérique un axe stratégique. Mais où en sont les entreprises, les particuliers et les pouvoirs publics dans l'évolution numérique ?

Le Belgian Digital Economy Overview donne un aperçu de l'économie numérique en Belgique sur la base de statistiques officielles et établit également des comparaisons avec d'autres pays de l'UE.

La publication est divisée en six parties :

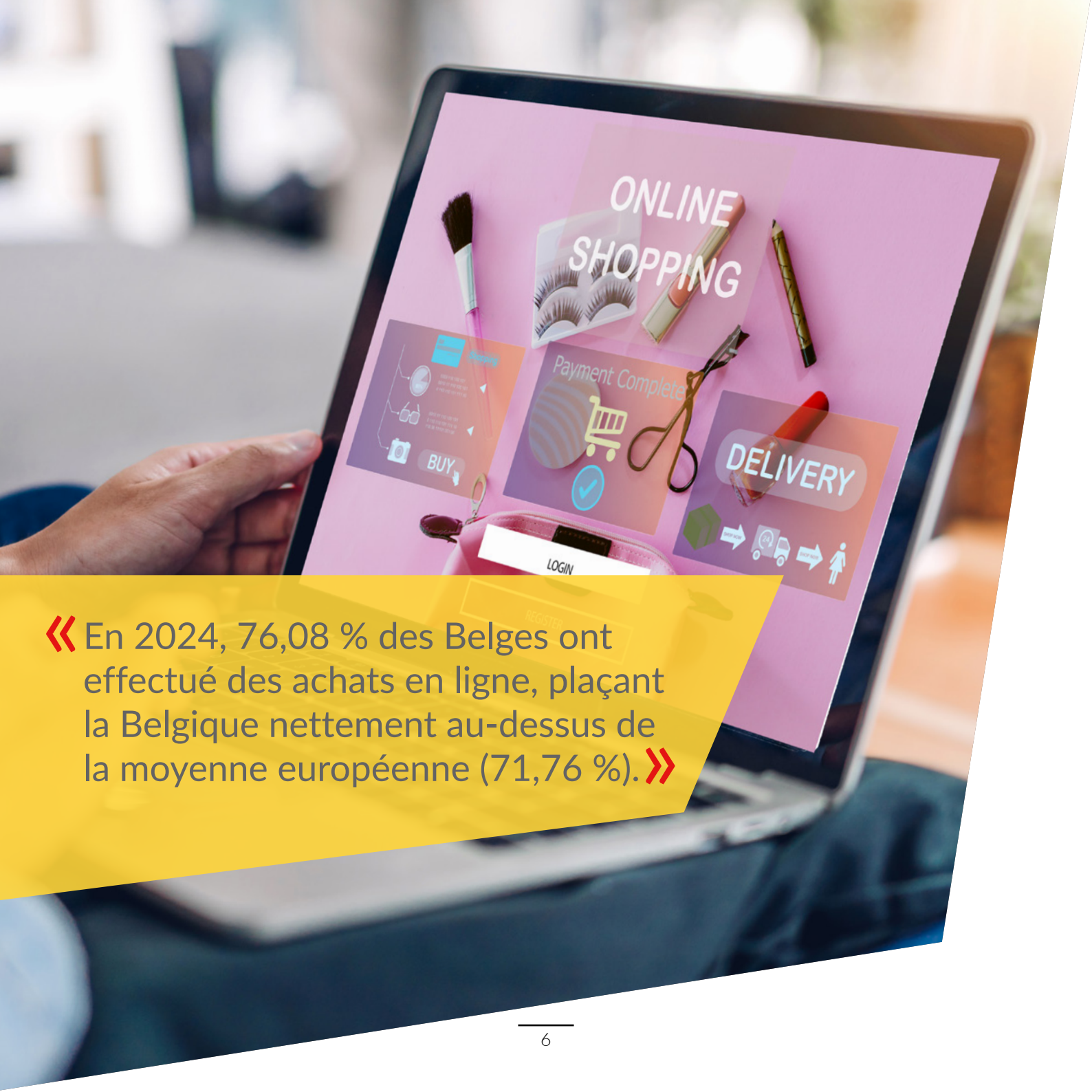
1. Ménages et entreprises à l'ère numérique
2. Infrastructure numérique en Belgique
3. Compétences numériques et inclusion
4. TIC et environnement
5. Confiance et sécurité numériques
6. Indice économie numérique et politique de la Décennie numérique 2030

D'autres chiffres sur l'économie et la société numériques en Belgique sont disponibles sur le site web du SPF Economie, dans la section [Economie numérique en chiffres](#).



Table des matières

Avant-propos	3
1. Les ménages et les entreprises à l'ère numérique	7
1.1. Commerce électronique	7
1.2. Accès et utilisation d'internet par les ménages et maturité numérique des entreprises	16
1.3. Utilisation de l'internet des objets (IoT, Internet of Things)	24
2. Infrastructure numérique en Belgique	29
3. Compétences numériques et inclusion	35
3.1. Utilisation d'internet par les ménages	35
3.2. Compétences numériques et emplois dans les entreprises	40
3.3. Demande de spécialistes en TIC sur le marché du travail	43
3.4. Recrutement ou tentative de recrutement de personnel	46
4. Green TIC	49
5. Confiance dans le numérique et sécurité numérique	55
5.1. La politique de sécurité des entreprises	55
5.2. Incidents de sécurité et conséquences	60
6. Indice économie numérique et politique de la Décennie numérique 2030	65



« En 2024, 76,08 % des Belges ont effectué des achats en ligne, plaçant la Belgique nettement au-dessus de la moyenne européenne (71,76 %). »

1. Les ménages et les entreprises à l'ère numérique

1.1. Commerce électronique

Le commerce électronique (e-commerce) caractérise l'achat ou la vente d'un bien ou service par des moyens électroniques ou via internet.

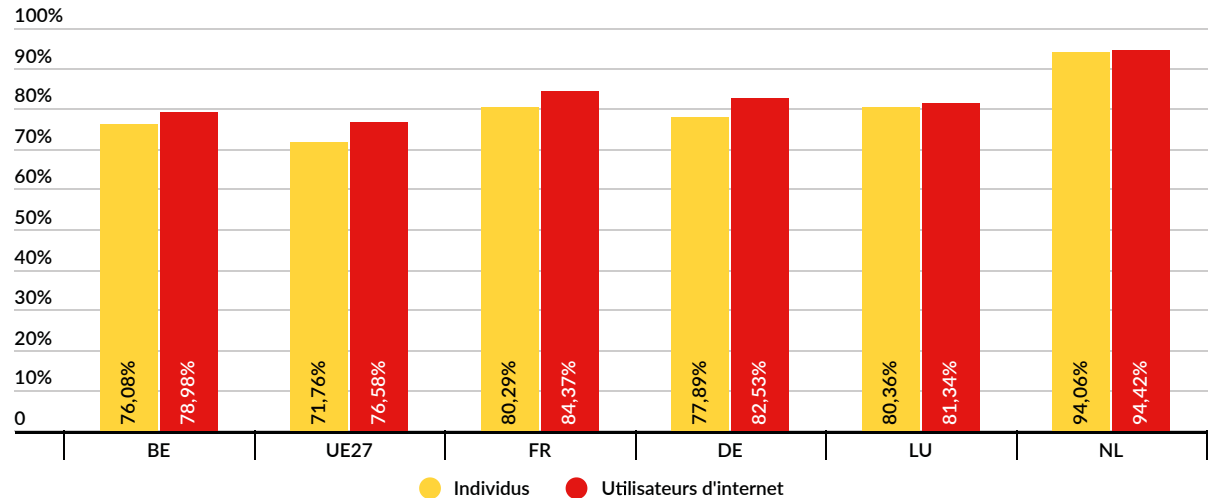
Ménages

En 2024, 76,08 % des Belges ont effectué des achats en ligne. La Belgique se situe donc nettement au-dessus de la moyenne européenne (71,76 %). Au fil des ans, on observe une nette augmentation du nombre d'individus en Belgique qui achètent en ligne : ils étaient 72,72 % en 2020.

Parmi les pays voisins de la Belgique, les chiffres sont encore plus élevés. Par exemple, les Néerlandais (94,06 %), les Luxembourgeois (80,36 %), les Allemands (77,89 %) et les Français (80,29 %) sont plus nombreux à acheter en ligne.

Si l'on considère le nombre d'internautes qui ont effectué des achats en ligne au cours des douze derniers mois, la Belgique se situe à nouveau au-dessus de la moyenne européenne (76,58 %) avec un score de 78,98 %.

Individus/internautes* ayant commandé en ligne au cours des douze derniers mois de 2024



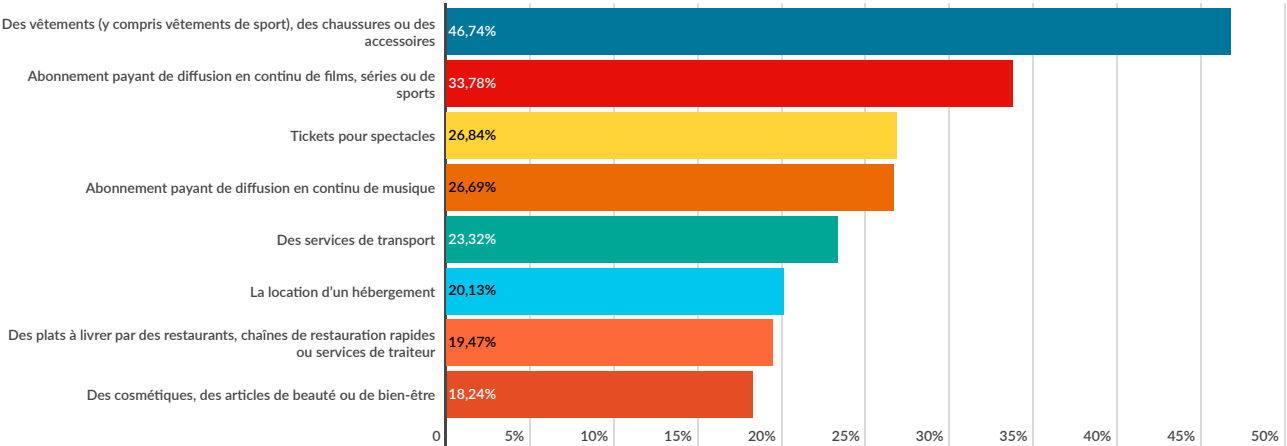
*Individus ayant utilisé internet au cours des 12 derniers mois.

Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Produits et services achetés en ligne

En ce qui concerne les produits et services les plus souvent achetés en ligne en Belgique, les vêtements (46,74 %) arrivent en tête, loin devant les autres catégories. Viennent ensuite les abonnements à un service de streaming de films, de séries ou de sports (33,78 %) et les tickets de spectacle (26,84 %).

Achats en ligne auprès de particuliers en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

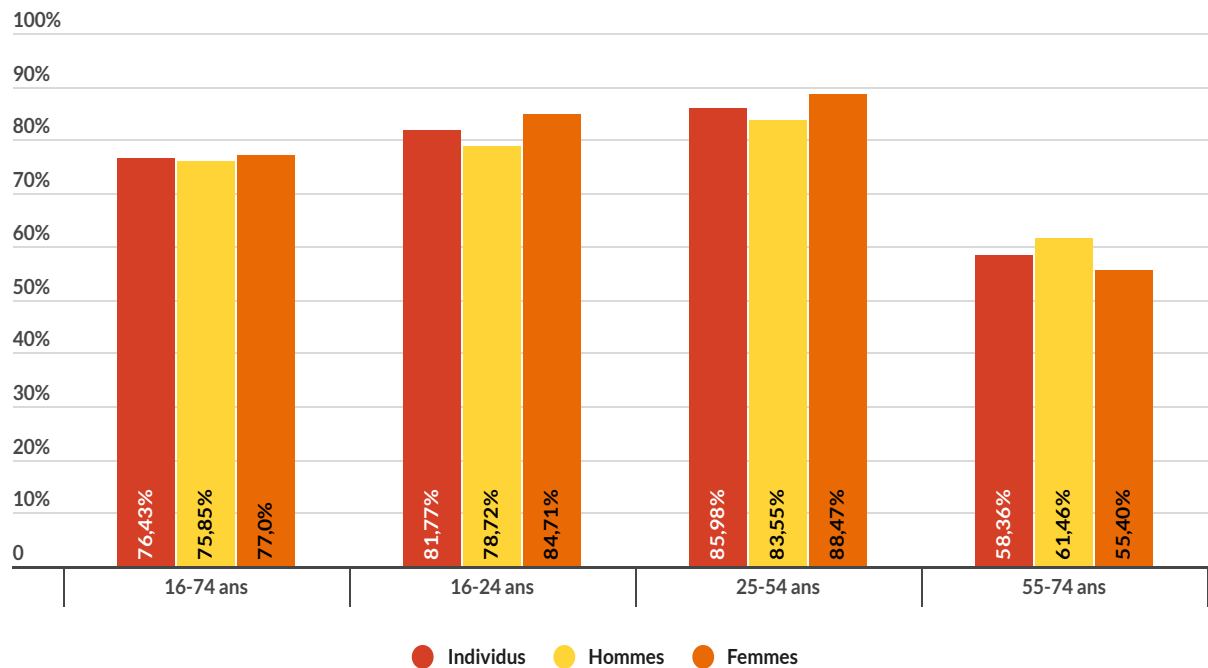
La part d'acheteurs en ligne varie selon l'âge, le sexe et le niveau d'éducation. Selon le critère utilisé, la part varie entre 52,55 % (femmes ayant un niveau d'éducation faible) et 89,12 % (femmes ayant un niveau d'éducation élevé).

La proportion la plus élevée pour les femmes se situe dans la tranche d'âge des 25-54 ans, c'est également le cas pour les hommes.

Les femmes de 16 à 24 ans et de 25 à 54 ans commandent plus souvent en ligne que les hommes. La tendance s'inverse entre 55 et 74 ans.

En ce qui concerne la tranche d'âge des 55-74 ans, on constate qu'elle est la plus en retard par rapport aux deux autres tranches d'âge. Les personnes âgées de 55 à 74 ans sont les moins susceptibles de commander en ligne en 2024. Pour les deux sexes, on note une augmentation par rapport à 2023 (+0,64 % pour les hommes et +1,1 % pour les femmes).

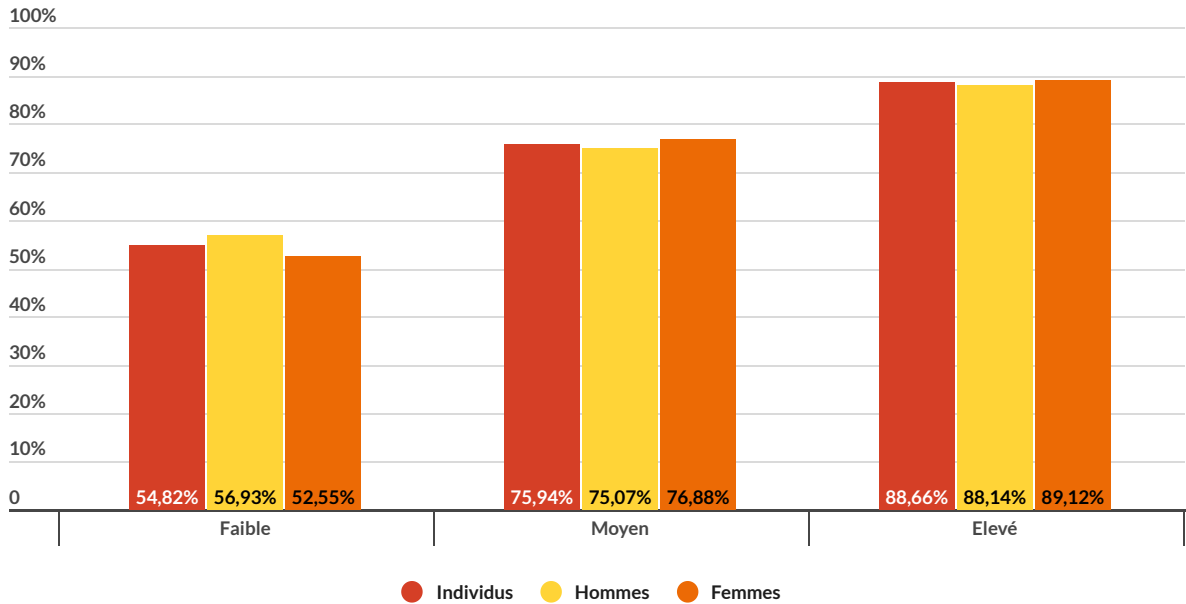
Personnes ayant commandé en ligne par groupe d'âge en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

La propension à acheter en ligne présente une corrélation positive avec le niveau d'éducation. Les acheteurs en ligne sont presque deux fois plus nombreux parmi les personnes très éduquées (88,36 %) que parmi les personnes moins éduquées (54,82 %).

Individus ayant commandé en ligne par niveau d'éducation en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Entreprises

La commande auprès d'entreprises qui vendent en ligne peut se faire :

- par l'intermédiaire de sites web ou d'applications (ventes en ligne) ;
- de manière automatisée (ventes EDI).

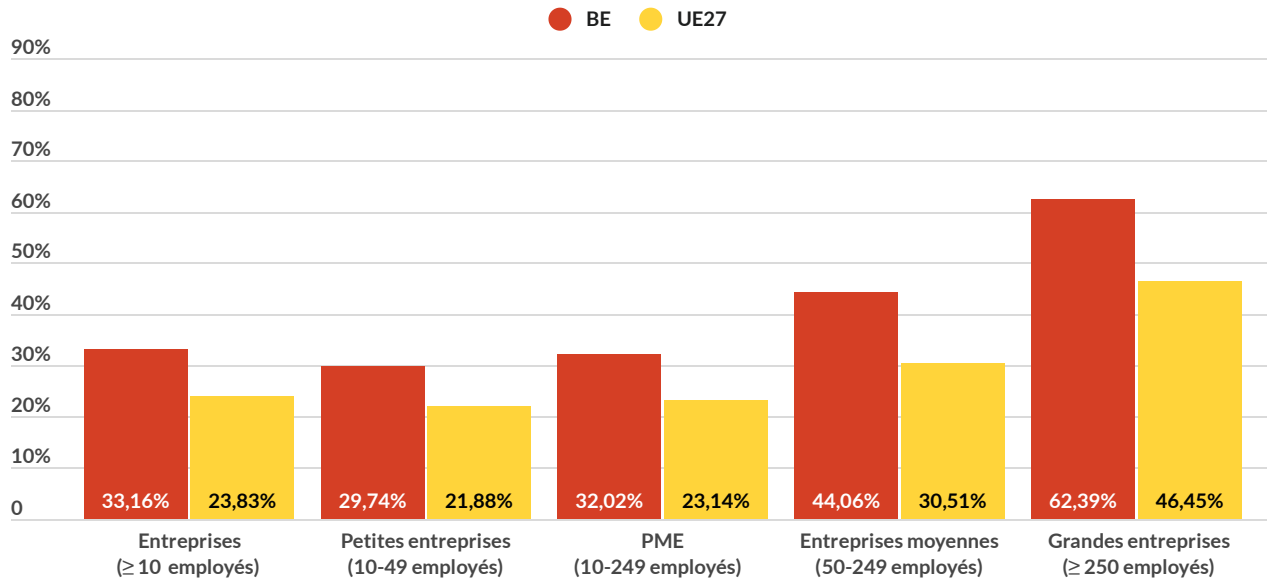
Lorsqu'ils commandent en ligne sur le site web d'une entreprise, les clients (entreprises ou particuliers) peuvent utiliser des formulaires de commande en ligne ou des applications pour choisir les biens ou les services qu'ils souhaitent acheter.

Les ventes EDI sont quant à elles des ventes pour lesquelles les commandes sont passées et traitées automatiquement par le biais d'une communication d'ordinateur à ordinateur, basée sur un format d'échange de données standard. Cela signifie qu'aucune intervention humaine n'est nécessaire dans ce processus.

En 2024, 32,02 % des PME belges (10-249 employés) vendent en ligne, soit via des sites web ou des applications (ventes en ligne), soit de manière automatisée (ventes EDI, ou échange de données informatisées).

Une nette différence peut être observée en fonction de la taille de l'entreprise. Le pourcentage de petites entreprises vendant en ligne est plus faible (29,74 %) que celui de grandes entreprises (62,39 %).

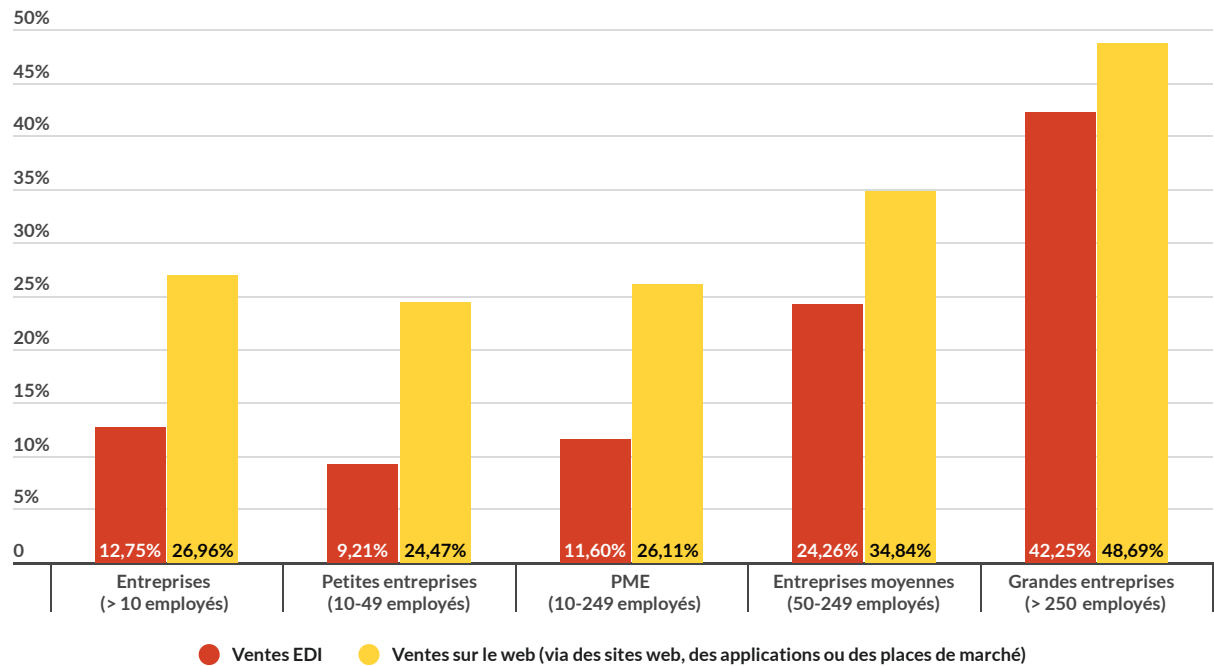
Entreprises proposant la vente en ligne



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

En ce qui concerne le nombre de commandes en ligne via l'EDI ou les ventes Web, on observe une nette différence entre petites et grandes entreprises. Par rapport aux PME, les grandes entreprises (≥ 250 employés) reçoivent plus de commandes par EDI (42,25 %). Les entreprises en général reçoivent la majorité des commandes par le biais des ventes Web.

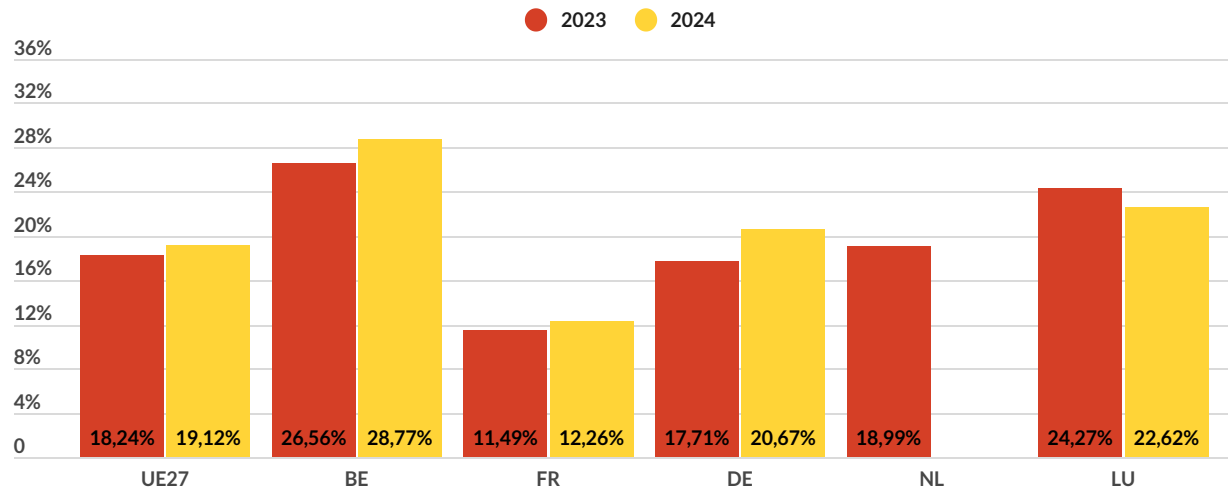
Entreprises ayant reçu des commandes en ligne (EDI et ventes Web) en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

En 2024, 28,77 % du chiffre d'affaires des entreprises belges provient du commerce électronique. Ce chiffre est nettement supérieur à la moyenne de l'UE (19,12 %) et à celle des entreprises des pays voisins, où cette part varie entre 12,26 % (France) et 22,62 % (Luxembourg).

Part du commerce électronique dans le chiffre d'affaires des entreprises au sein de l'UE*

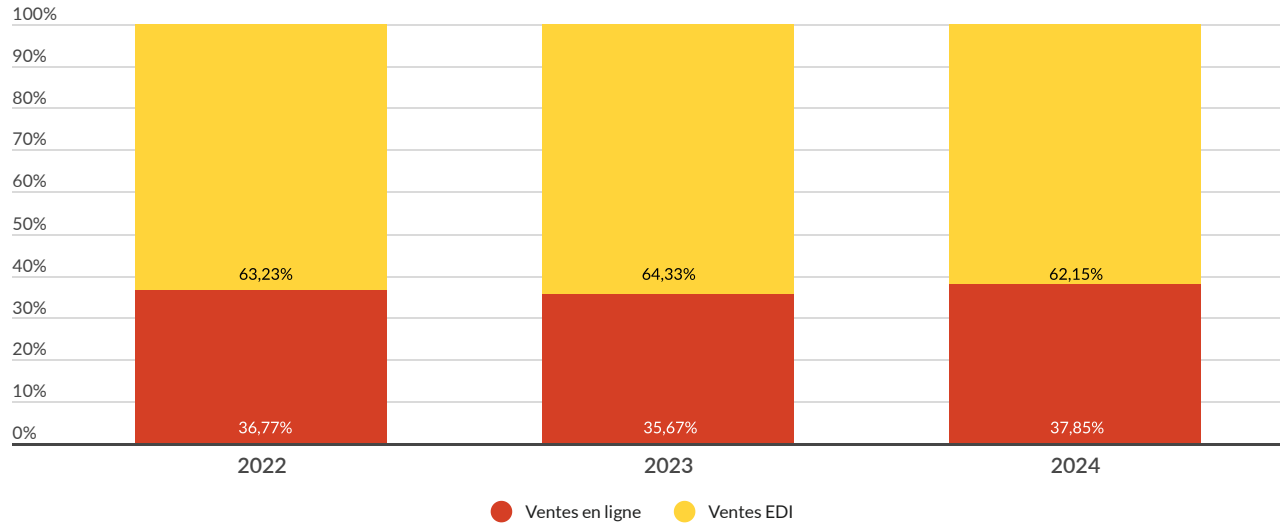


*Aucun chiffre n'est disponible pour les Pays-Bas pour 2024.

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

62,15 % du chiffre d'affaires généré par le commerce électronique en 2024 provenait des transactions EDI et les 37,85 % restants provenaient des ventes via un site web traditionnel. Les ventes EDI représentent donc une plus grande part du chiffre d'affaires généré par le commerce électronique. Cette constatation s'applique à toutes les entreprises, à l'exception des entreprises de taille moyenne.

Part des ventes par internet et EDI dans le chiffre d'affaires du commerce électronique en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.



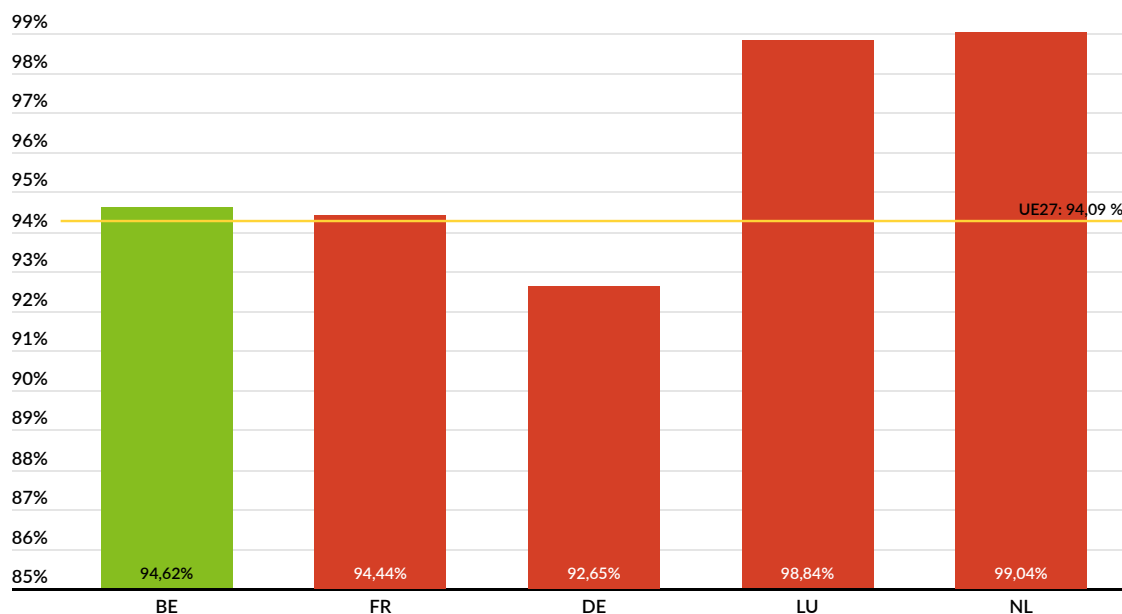
1.2. Accès et utilisation d'internet par les ménages et maturité numérique des entreprises

Ménages ayant accès à internet

En 2024, 94,62 % des ménages belges disposent d'une connexion internet à domicile. La Belgique se situe au-dessus de la moyenne de l'UE (94,09 %), derrière le Luxembourg (98,84 %) et les Pays-Bas (99,04 %). Le nombre de ménages disposant d'une connexion internet en Belgique a augmenté en 2024 (+0,28 %).

Statbel a également interrogé un groupe cible plus large en 2024. Les personnes âgées entre 74 et 89 ans ont notamment été incluses dans l'enquête. Ce groupe dispose d'un accès à internet dans une moindre mesure. Le pourcentage de ménages disposant d'une connexion internet est donc inférieur au sein de ce groupe, avec 91,40 %.

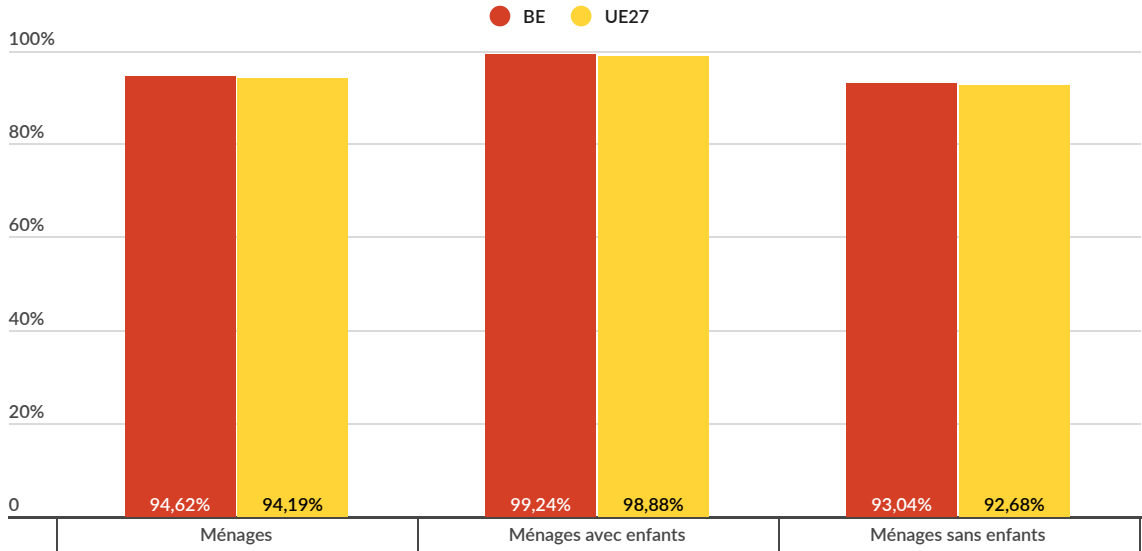
Ménages disposant d'une connexion internet en 2024 (sans compter la tranche d'âge 74-89 ans)



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

La présence d'enfants dans les ménages incite ceux-ci à s'équiper d'une connexion à internet. En effet, puisque 99,24 % des ménages belges avec au moins un enfant sont connectés, contre 93,04 % pour les ménages sans enfants.

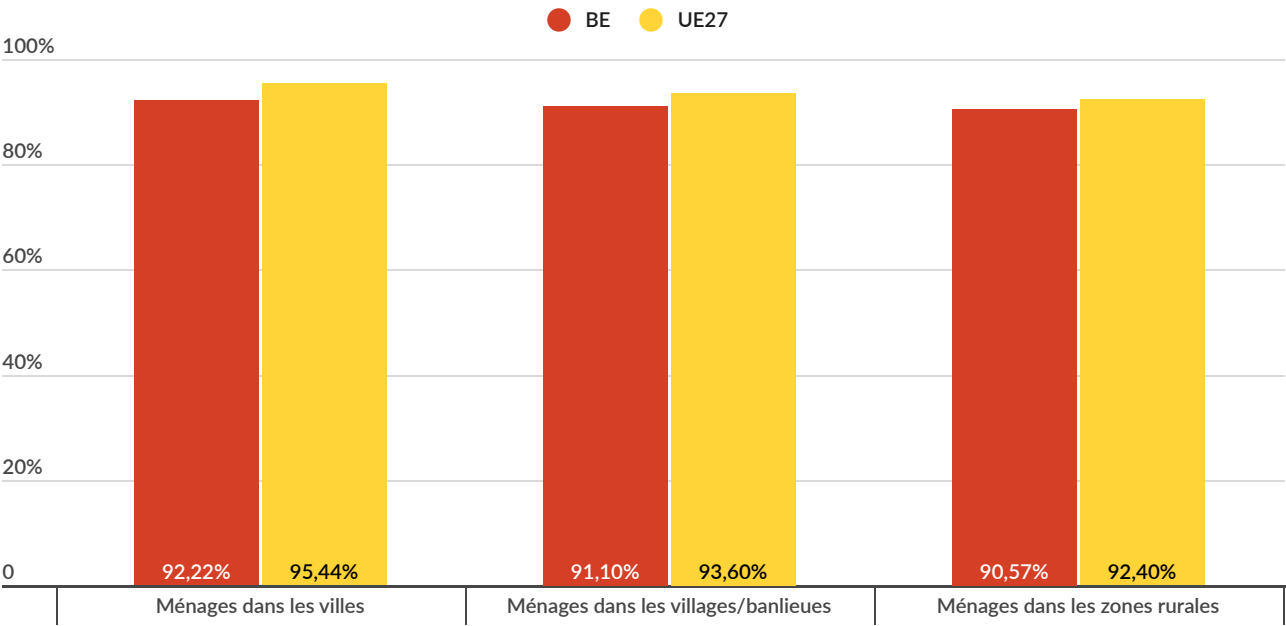
Ménages avec ou sans enfants disposant d'une connexion internet en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

La localisation des ménages influe sur le fait de disposer ou non d'une connexion internet. Par exemple, les ménages situés en ville sont plus nombreux à disposer d'une connexion internet (92,22 %) que les ménages situés en zone rurale (90,57 %).

Ménages disposant d'une connexion internet par zone résidentielle en 2024



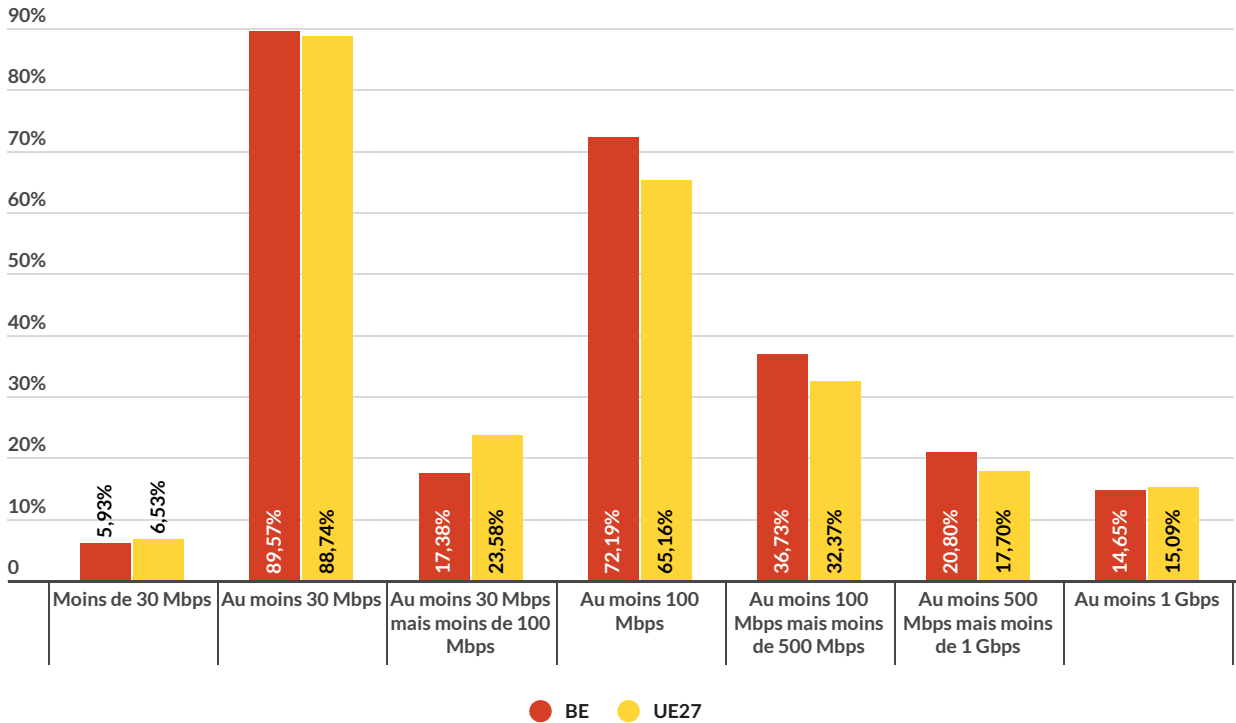
Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Accès et connexion des entreprises à internet

En 2024, tous les employés des entreprises belges, quelle que soit leur taille, avaient accès à internet (100 %).

Parmi les entreprises situées en Belgique, environ neuf entreprises sur dix (89,57 %) disposaient d'une connexion à large bande d'au moins 30 Mbps, ce que l'on appelle une « connexion à large bande rapide ». La Belgique obtient un score légèrement meilleur que la moyenne européenne à cet égard (88,74 %). Un peu plus de sept entreprises sur dix (72,19 %) disposent d'une « connexion à large bande ultra-rapide » (≥ 100 Mbps). Environ une entreprise sur sept (14,65 %) dispose d'une connexion en fibre optique d'au moins 1 Gbps. Concernant cette dernière catégorie, la Belgique obtient un score légèrement inférieur à la moyenne européenne (15,09 %).

Vitesse de téléchargement de la connexion internet en 2024

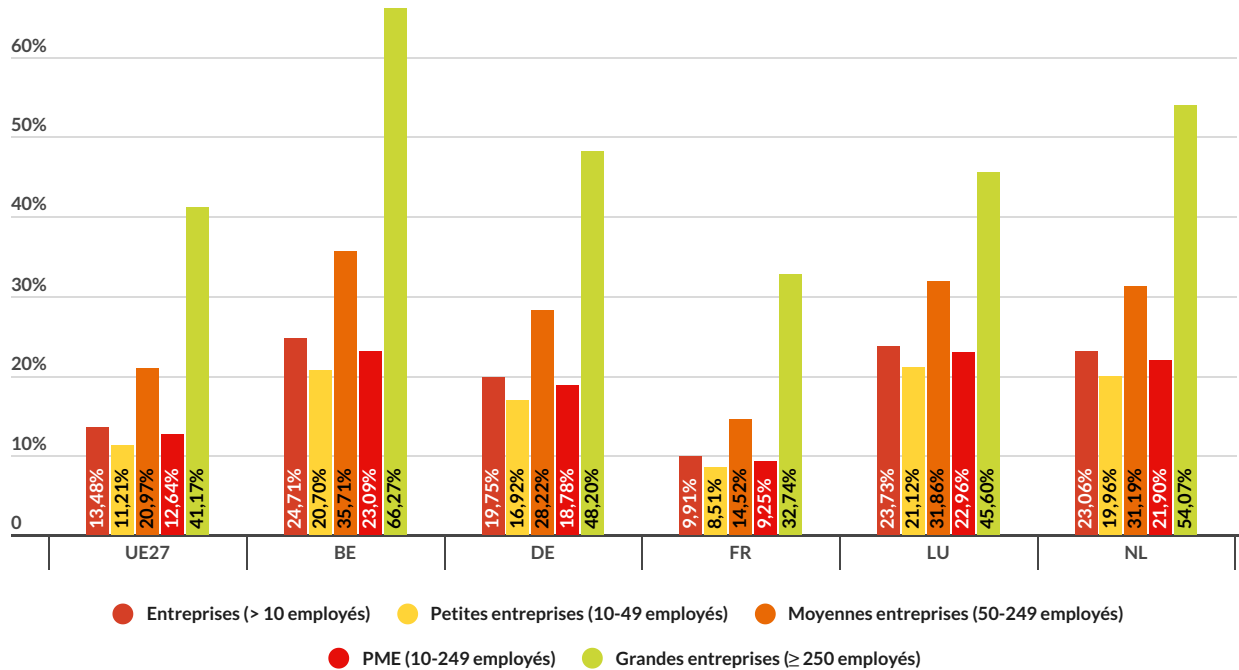


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Entreprises et technologies numériques avancées

24,71 % des entreprises belges utilisaient au moins une technologie d'intelligence artificielle (IA) en 2024. Par rapport à 2023, cela représente une forte augmentation de plus de dix points de pourcentage (13,8 % en 2023). On remarque très clairement la corrélation entre l'utilisation de l'IA et la taille des entreprises : 66,27 % des grandes entreprises l'utilisent, contre seulement 20,70 % des petites entreprises. Le score global de la Belgique se situe très largement au-dessus de ses voisins et de la moyenne de l'UE, ce qui la place sur le podium européen.

Entreprises qui utilisent au moins une technologie d'intelligence artificielle au sein de l'UE en 2024



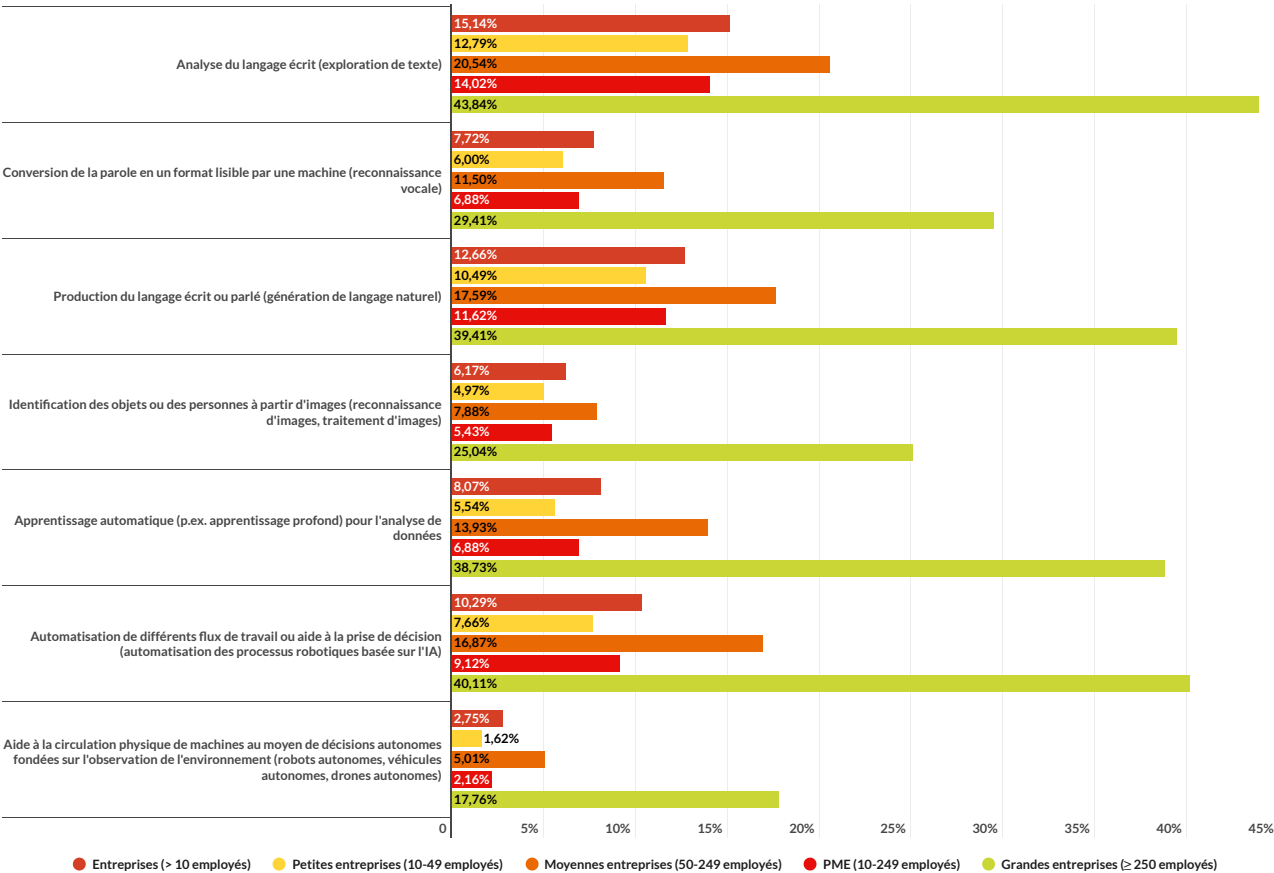
Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

En Belgique les principales technologies d'intelligence artificielle utilisées par les entreprises en 2024 étaient :

- l'analyse du langage écrit ;
- la production de langage écrit ou parlé ;
- l'apprentissage automatique ;
- l'automatisation de différents flux de travail ;
- l'aide à la prise de décision.

Ces données varient légèrement en fonction de la taille de l'entreprise.

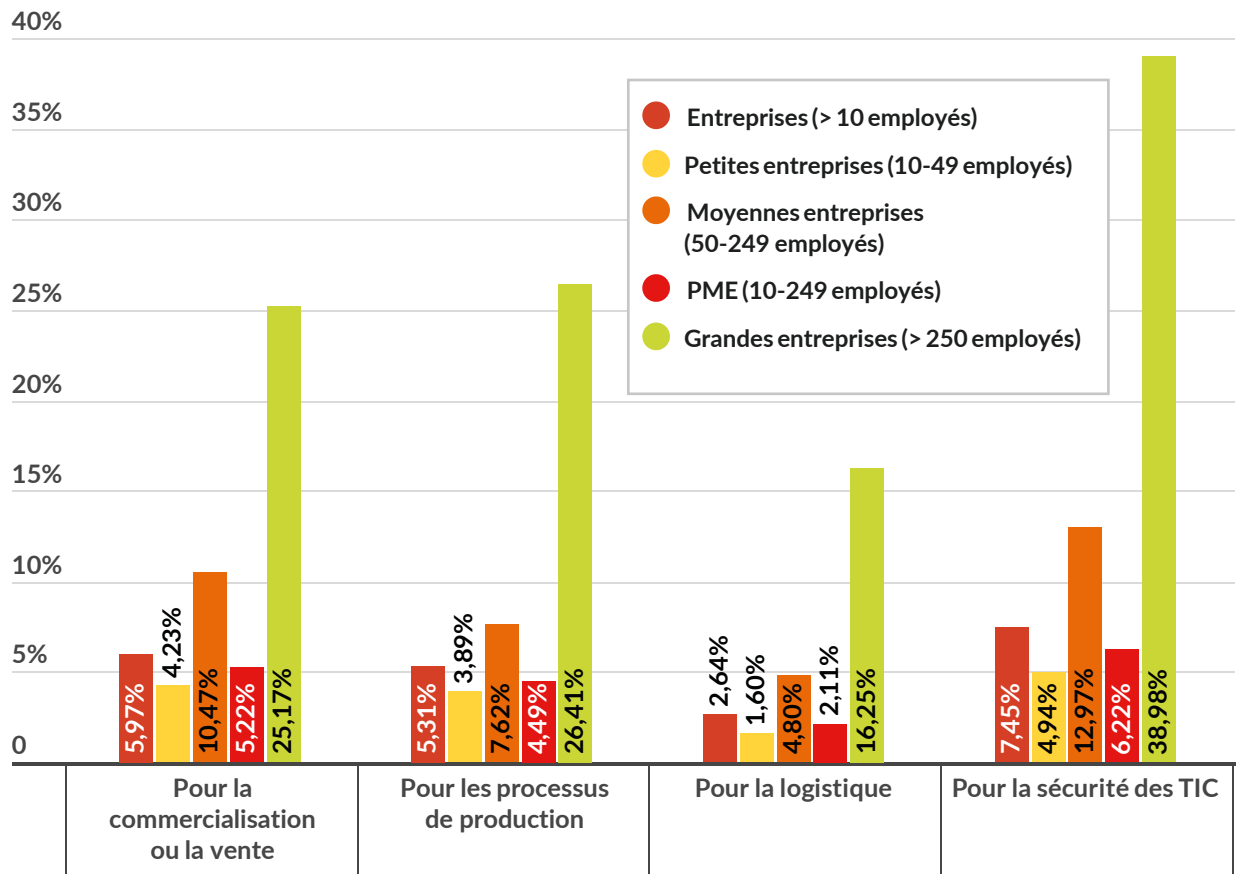
Principales technologies d'IA utilisées par les entreprises en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

En matière de finalités des technologies d'IA, les entreprises belges les utilisent le plus souvent pour renforcer la sécurité des TIC. Ce constat est particulièrement vrai pour les grandes entreprises.

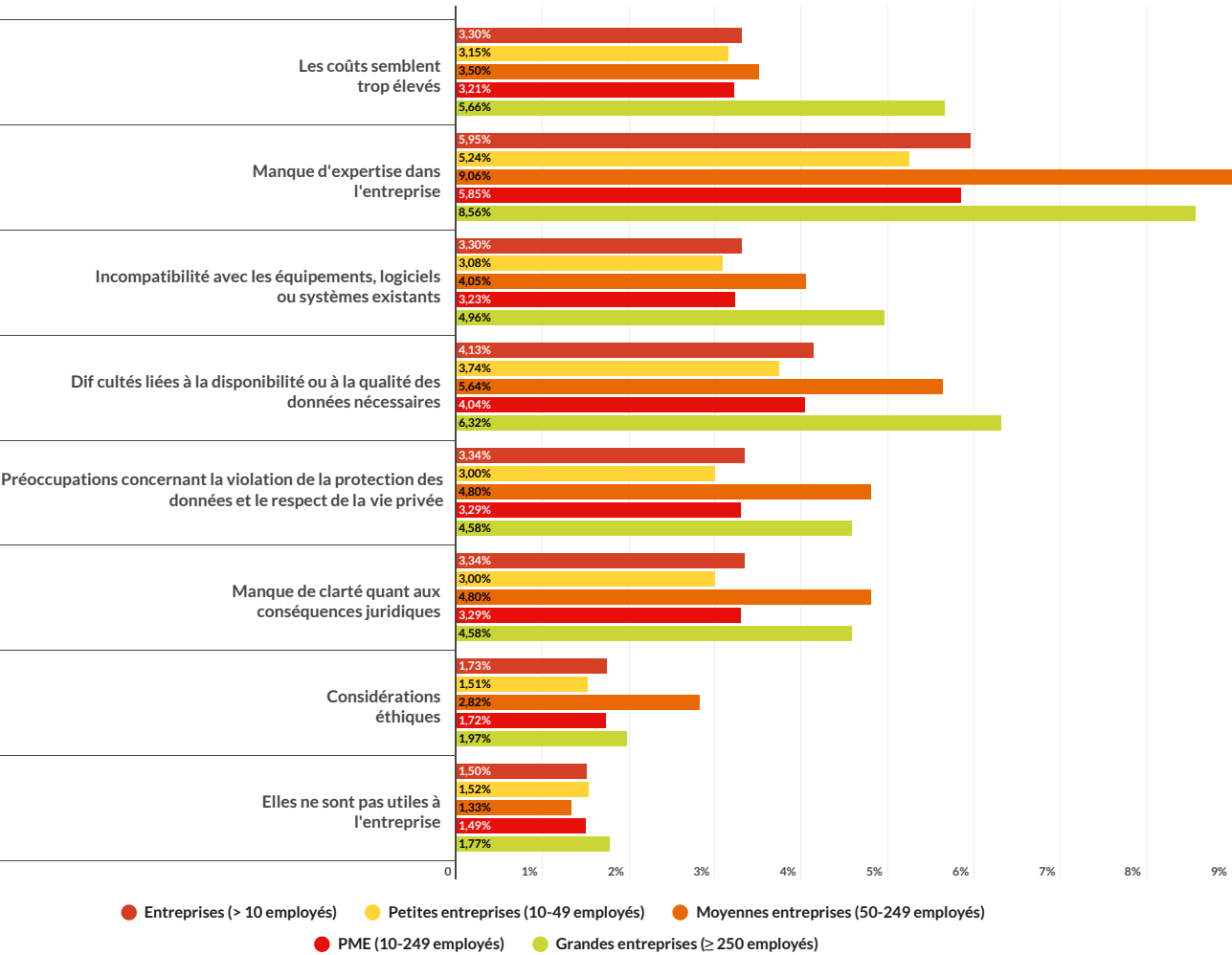
Objectifs de l'utilisation de l'IA par les entreprises en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Le manque d'expertise au sein de l'entreprise apparait comme le principal obstacle à l'utilisation de l'IA. La raison qui vient en second concerne la disponibilité ou la qualité des données nécessaires. Peu d'entreprises déclarent ne pas les utiliser par considération éthique ou par manque d'utilité.

Raisons pour lesquelles les entreprises n'utilisent pas l'IA en 2024



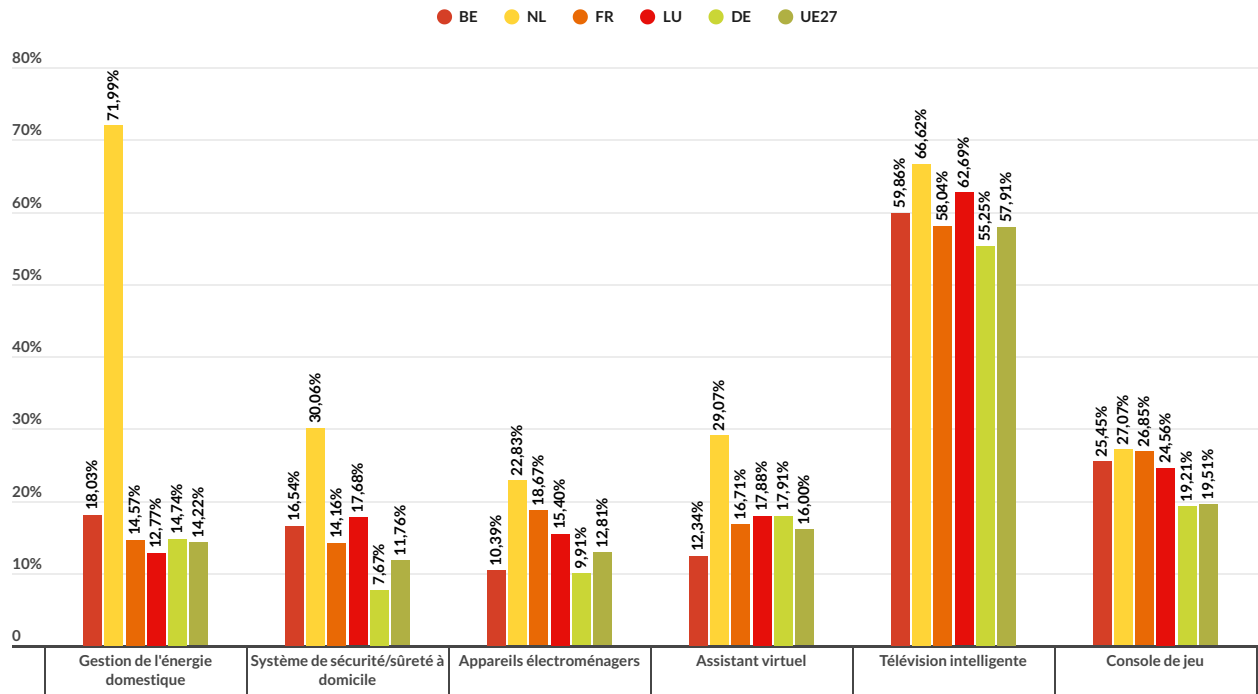
Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

1.3. Utilisation de l'internet des objets (IoT, Internet of Things)

Concernant l'utilisation des systèmes (domestiques) connectés à internet, on constate que la Belgique se situe généralement juste au-dessus de ses voisins et de la moyenne européenne. Il y a cependant une exception en ce qui concerne les appareils électroménagers connectés à internet (10,39 %) et les assistants virtuels comme les enceintes intelligentes ou certaines applications d'assistance (12,34 %).

Les ménages néerlandais sont notamment plus avancés dans l'utilisation des applications IoT. Aux Pays-Bas, plus de sept systèmes énergétiques domestiques sur dix sont déjà connectés à internet, contre un sur cinq en Belgique (la moyenne européenne étant encore plus basse).

Utilisation de l'internet des objets à domicile en 2024



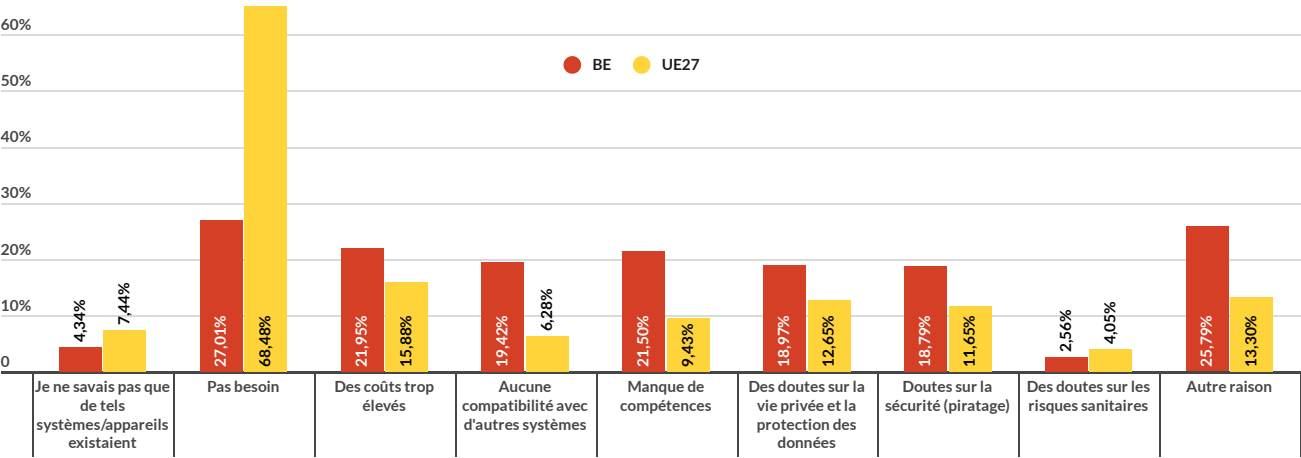
% des personnes / utilisation au cours des 3 derniers mois

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

La majorité des répondants belges qui n'ont pas utilisé de système IoT au cours des trois derniers mois ont indiqué qu'ils n'avaient tout simplement pas besoin d'un tel système ou appareil (27,01 %). Ce nombre est encore plus élevé au sein de l'UE : en moyenne, 68,48 % des répondants européens ont indiqué que c'était leur principale raison de ne pas utiliser l'internet des objets.

Pour un Belge sur cinq, les préoccupations concernant la confidentialité et la sécurité (en matière de piratage) sont également un obstacle important à l'utilisation des applications IoT. C'est également un Belge sur cinq qui considère que les coûts relatifs à l'IoT sont trop élevés. La majorité des ménages belges ne semble donc pas vraiment dissuadée par le coût de ces systèmes.

Raisons pour lesquelles les applications IoT ne sont pas utilisées en 2024



Pourcentage de personnes n'ayant pas utilisé de systèmes ou d'appareils IoT au cours des 3 derniers mois

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Intensité numérique des entreprises

Le Digital Intensity Index (DII) mesure le degré d'adoption des technologies numériques au sein d'une entreprise. Il indique combien de technologies numériques une entreprise utilise activement et évalue la maturité numérique de l'organisation. Le DII repose sur l'utilisation d'un ensemble de 12 technologies numériques, couvrant un large éventail d'applications et d'infrastructures numériques.

Voici les technologies/critères typiquement utilisés pour mesurer l'intensité numérique :

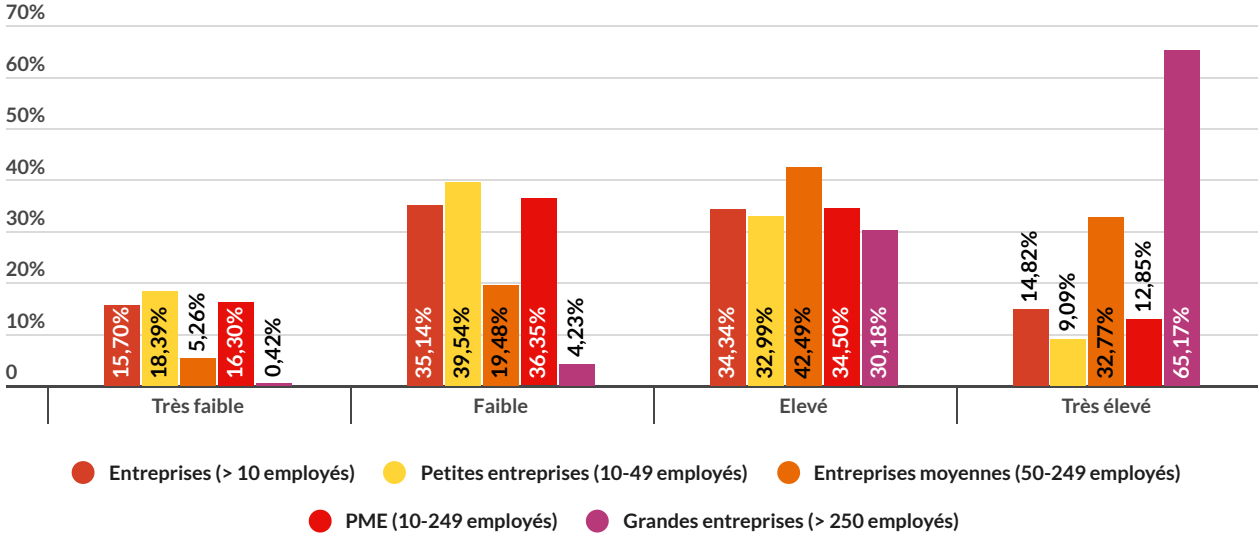
1. **Accès à internet pour les employés** : plus de 50 % des employés ont accès à internet pour des fins professionnelles.
2. **Vitesse de la connexion internet** : la connexion internet fixe la plus rapide a une vitesse de téléchargement contractée d'au moins 30 Mb/s.
3. **E-commerce** : l'entreprise génère au moins 1 % de son chiffre d'affaires total via le commerce en ligne.
4. **Chiffre d'affaires web** : le chiffre d'affaires généré par le web représente plus de 1 % du chiffre d'affaires total, et le chiffre d'affaires B2C via le web est supérieur à 10 % du chiffre d'affaires web.
5. **Sécurité informatique (TIC)** : l'entreprise dispose de documents avec des mesures, des pratiques ou des procédures en matière de sécurité informatique.
6. **Sensibilisation à la sécurité TIC** : les employés sont sensibilisés à leurs obligations en matière de sécurité TIC.
7. **Mesures de sécurité** : l'entreprise utilise au moins 3 mesures de sécurité TIC différentes.
8. **Compétences TIC** : les employés suivent des formations pour développer leurs compétences TIC.
9. **Spécialistes TIC** : l'entreprise emploie des spécialistes TIC.
10. **Utilisation de la technologie IA** : l'entreprise utilise au moins une technologie IA.
11. **Travail à distance** : les employés peuvent accéder à distance aux e-mails, documents ou applications de l'entreprise.
12. **Réunions à distance** : l'entreprise organise des réunions via internet.

Les différents niveaux d'intensité numérique sont mesurés comme suit :

- Niveau très bas : entreprises qui utilisent entre 0 et 3 des technologies mentionnées.
- Niveau bas : entreprises qui utilisent entre 4 et 6 technologies.
- Niveau élevé : entreprises qui utilisent entre 7 et 9 technologies.
- Niveau très élevé : entreprises qui utilisent entre 10 et 12 technologies.
- Niveau de base minimal : entreprises qui utilisent 4 technologies ou plus.

Il existe une forte corrélation entre l'intensité numérique et la taille des entreprises. Alors que la majorité des petites entreprises ont une intensité numérique faible à élevée (72,53 %), 95,35 % des grandes entreprises ont une intensité numérique élevée à très élevée.

Intensité numérique des entreprises en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

A night photograph of a city skyline, likely Tokyo, with numerous illuminated buildings and streets. Overlaid on the image is a network diagram consisting of glowing blue and white nodes connected by thin lines, suggesting a digital or communication network. The image has a slight tilt to the right.

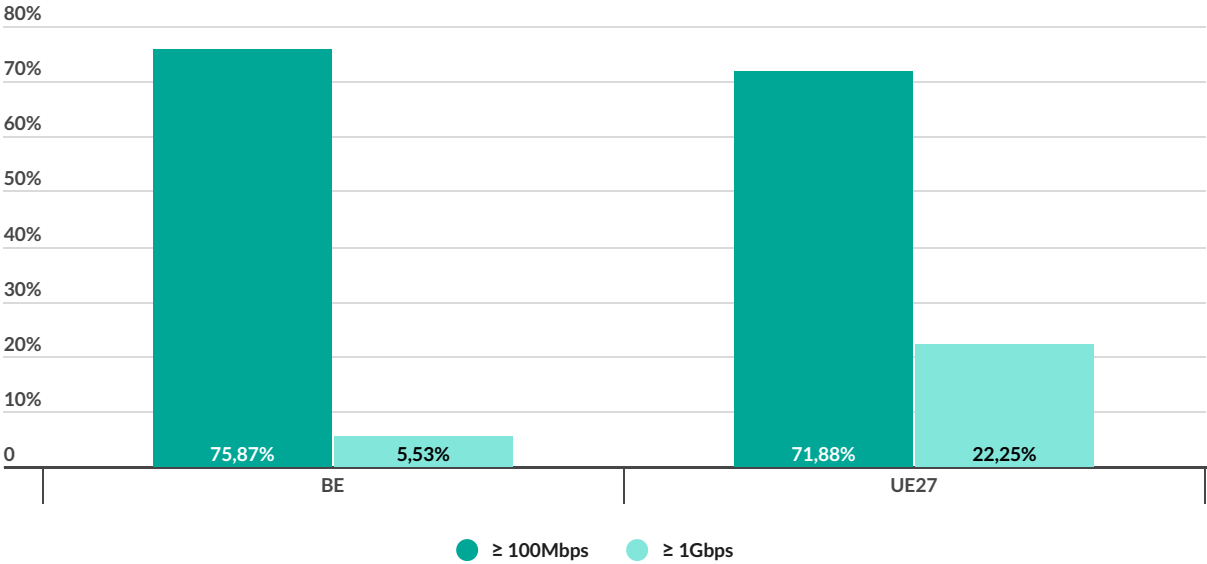
« En Belgique, un peu plus de trois abonnements à l'internet fixe sur quatre ont des vitesses supérieures ou égales à 100 Mbps. Par rapport à 2023, cela représente une augmentation de 3,62 points de pourcentage. »

2. Infrastructure numérique en Belgique

En Belgique, un peu plus de trois abonnements à l'internet fixe sur quatre ont des vitesses supérieures ou égales à 100 Mbps. Par rapport à 2023, cela représente une augmentation de 3,62 points de pourcentage.

Dans le même temps, les connexions internet avec des vitesses d'au moins 1 Gbps demeurent rares dans notre pays. En 2024, seuls 5,53 % des ménages disposent de ce type de connexion, contre une moyenne européenne de 22,25 %. Par rapport à 2023, cela représente une augmentation de 0,96 point de pourcentage.

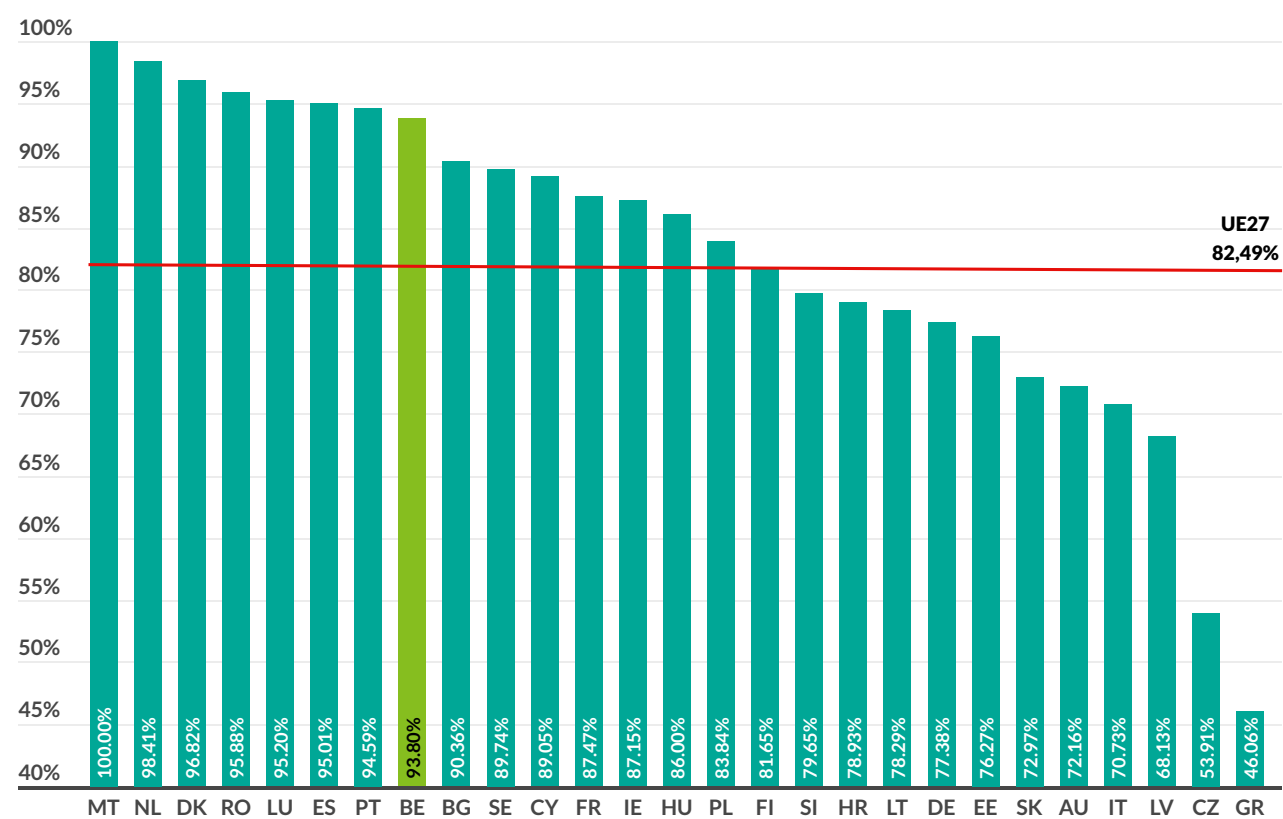
Répartition des abonnements à l'internet fixe à haut débit par vitesse en 2024



Source : Commission européenne, DESI (2025).

93,80 % de la population belge est couverte par une connexion VHCN (internet fixe à très haute capacité), contre 82,49% en moyenne dans l'UE27. Ces connexions VHCN comprennent les technologies « Fiber to the Building », « Fiber to the Premises » et « câble DOCSIS 3.1. ». Cela positionne la Belgique à la 8^e place pour ce type de réseau. En un an, cette couverture a augmenté de 2,6 points de pourcentage. Notre bonne performance pour cet indicateur est en grande partie due à la très bonne couverture en câble coaxial.

Couverture de l'internet fixe à très haute capacité (VHCN) en 2024*

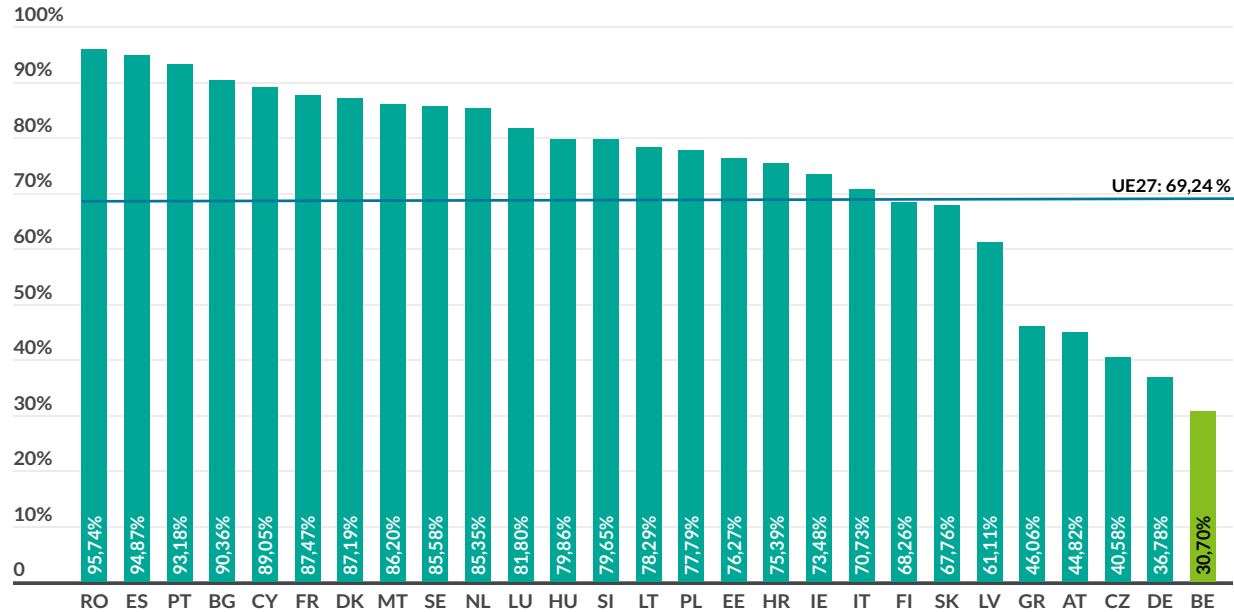


*En pourcentage des ménages.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

En ce qui concerne le taux de couverture de la fibre optique de type FTTP, La Belgique enregistre en revanche une mauvaise performance. Malgré une augmentation de près de 6 points de pourcentage par rapport à 2023, notre pays occupe toujours la dernière place de l'UE avec 30,7 % de la population couverte par la fibre optique, très loin derrière la moyenne européenne qui se situe à 69,2 %. Il convient toutefois de relativiser cette mauvaise performance étant donné la large disponibilité des réseaux VHCN dans notre pays. Par conséquent, le consommateur dispose d'une alternative comparable à la fibre en termes de performance avec la technologie « Hybrid Fiber Coaxial » qui combine la fibre optique et le câble coaxial.

Couverture par fibre optique de type FTTP en 2024*



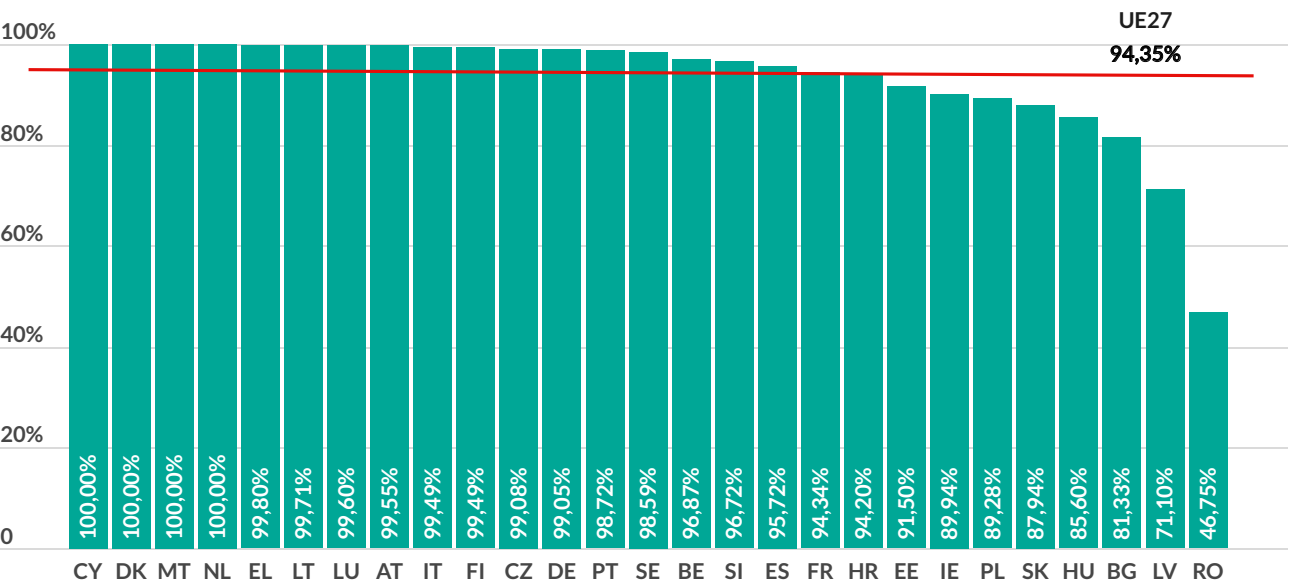
*En pourcentage des ménages.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

En 2024, 96,87 % des ménages en Belgique vivaient dans une zone couverte par la technologie mobile 5G. Il s'agit d'une augmentation de 56,52 points de pourcentage par rapport à 2023 (40,35 %).

La Belgique se situe à présent au-dessus de la moyenne européenne et a rattrapé son retard dans le déploiement de cette technologie.

Taux de couverture 5G en 2024



Source : Commission européenne, DESI (2025).



« Bien que la fracture numérique entre les hommes et les femmes s'estompe progressivement, elle touche davantage les femmes que les hommes. »

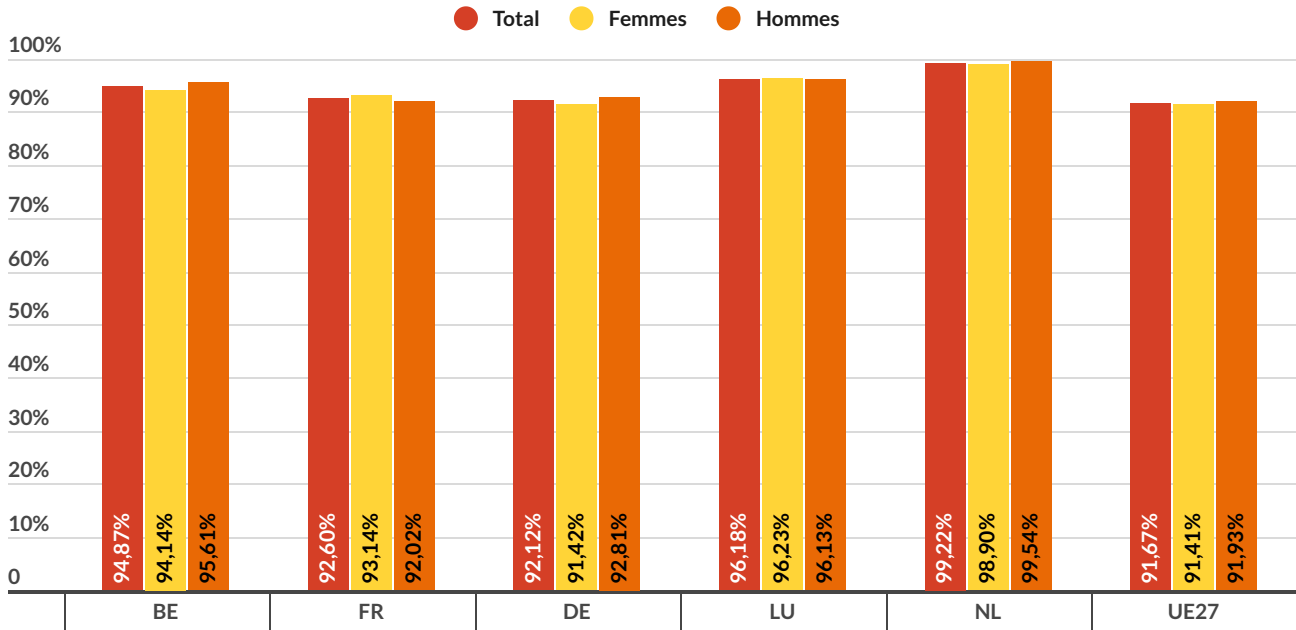


3. Compétences numériques et inclusion

3.1. Utilisation d'internet par les ménages

En 2024, 94,87 % des individus établis en Belgique ont utilisé régulièrement internet (au moins 1 fois par semaine). Ce pourcentage se situe au-dessus de la moyenne européenne (91,67 %).

Personnes utilisant régulièrement* internet au sein de l'UE en 2024



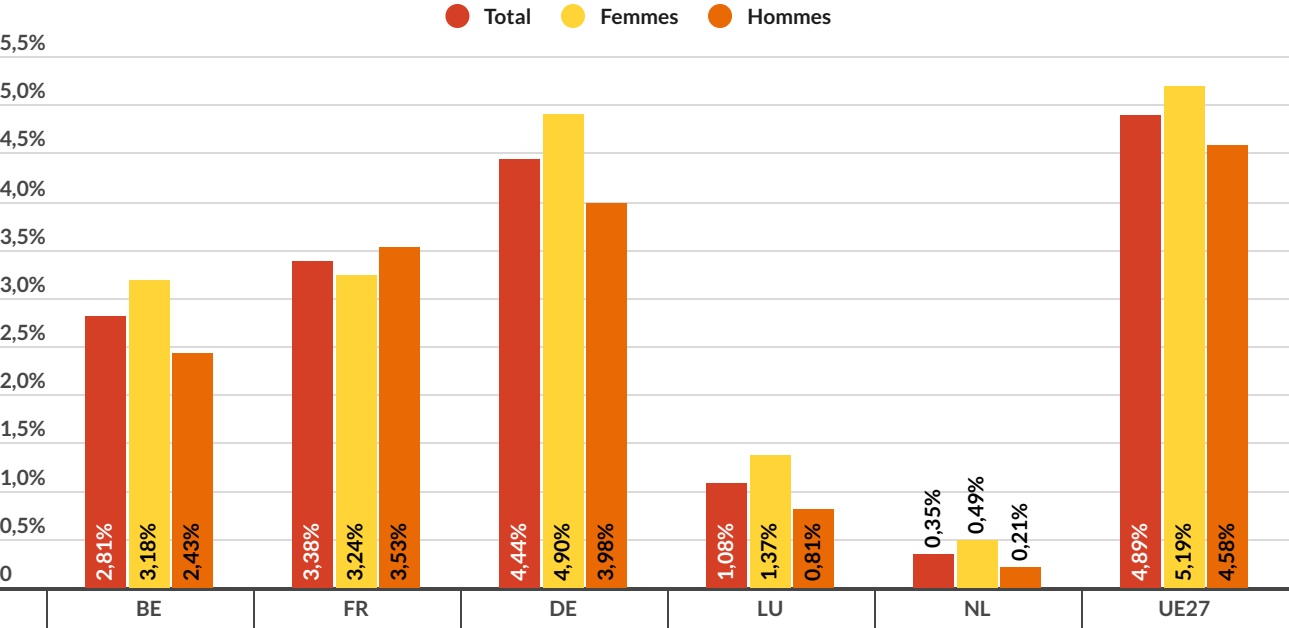
*Au moins une fois par semaine.

Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

2,81 % des personnes âgées de 16 à 74 ans n'ont jamais utilisé internet, soit une diminution de 0,43 point de pourcentage par rapport à 2023 (3,24 %). Le nombre de Belges n'ayant jamais utilisé internet est remarquablement inférieur à la moyenne européenne (4,89 %). Toutefois, il reste une marge de progression par rapport au Luxembourg (1,08 %) et aux Pays-Bas (0,35 %).

Bien que l'écart entre les sexes semble se réduire, la fracture numérique en Belgique touche encore davantage les femmes que les hommes.

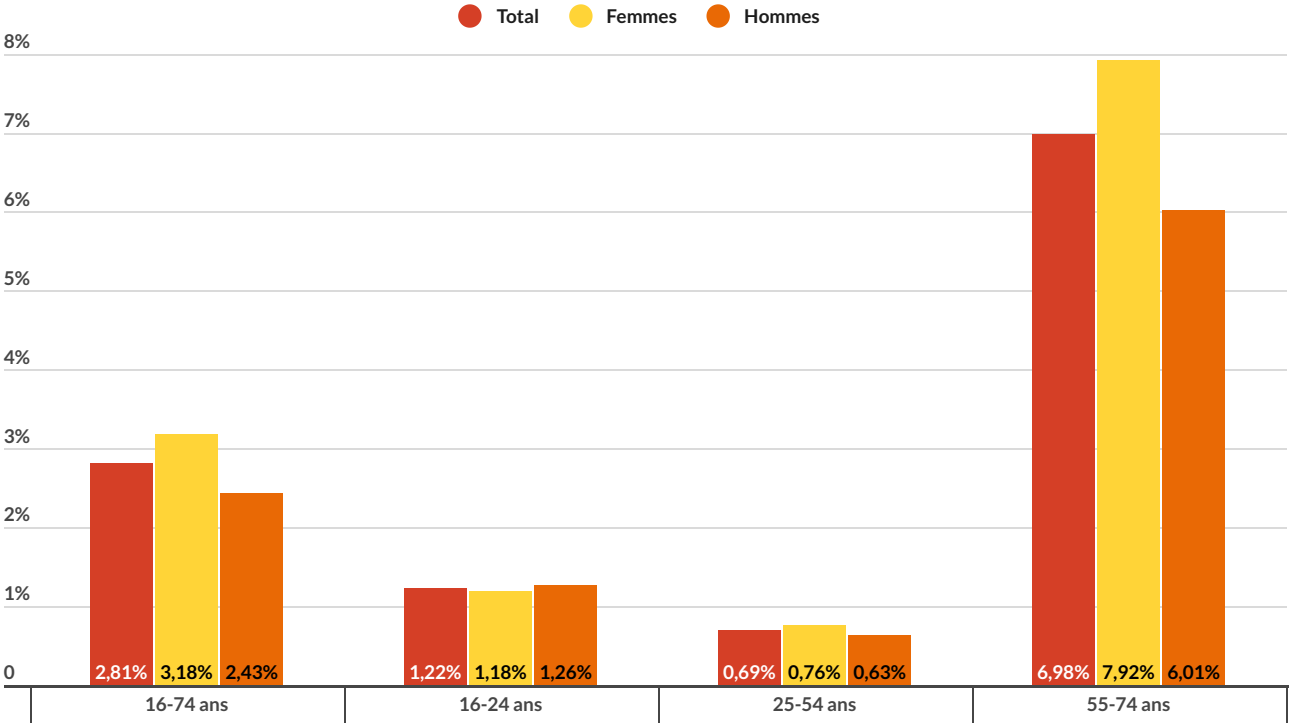
Personnes n'ayant jamais utilisé internet au sein de l'UE en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

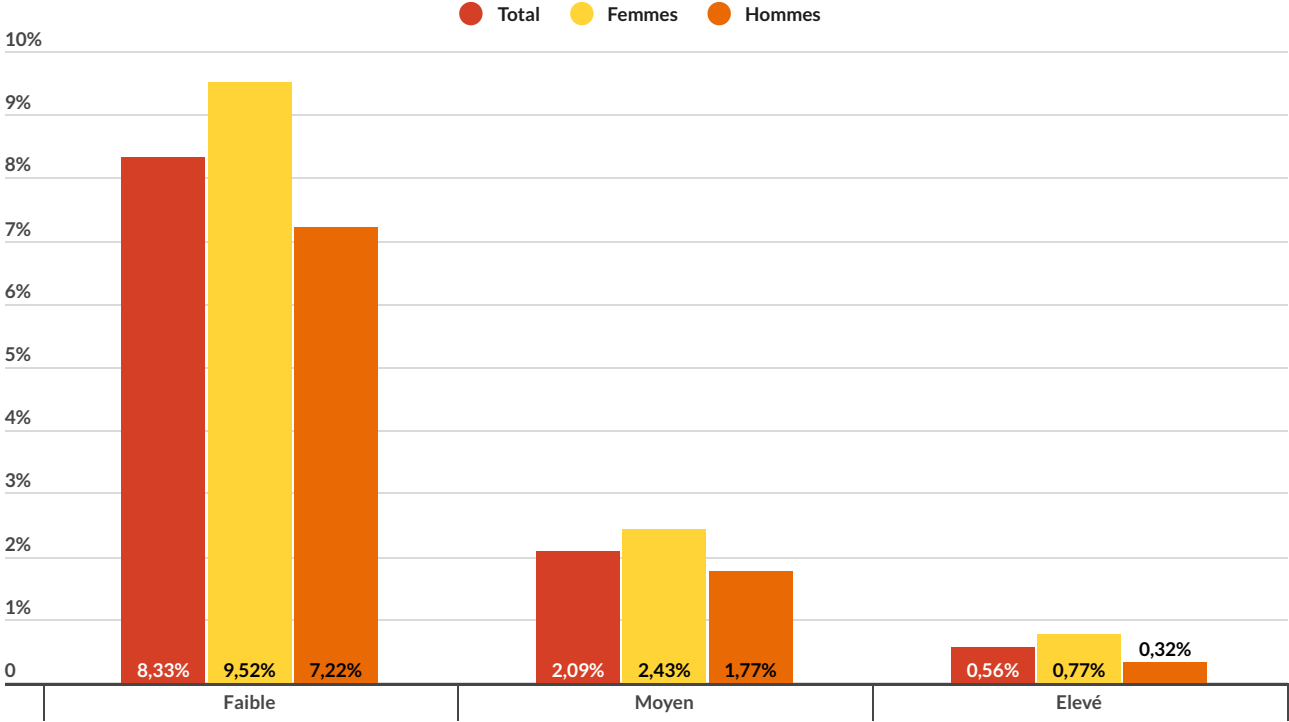
L'âge, le niveau d'éducation, le niveau de revenu et la situation professionnelle influencent aussi le rapport à l'utilisation d'internet. En effet, la fracture numérique touche beaucoup plus les seniors et les personnes ayant un faible niveau d'éducation.

Personnes n'ayant jamais utilisé internet par groupe d'âge en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Personnes n'ayant jamais utilisé internet par niveau d'éducation en 2024



Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Le tableau ci-dessous reprend les principales activités menées sur internet par les internautes âgés de 16 à 74 ans en Belgique. Quatre activités sont particulièrement populaires, tant chez les femmes que chez les hommes :

1. envoyer/recevoir des messages électroniques (92,16 %) ;
2. effectuer des activités liées aux services bancaires sur internet (87,11 %) ;
3. rechercher des informations (85,05 %) ;
4. passer des appels téléphoniques ou vidéo (79,62 %).

Activités liées à internet

	Individus	Femmes	Hommes
Envoyer/recevoir des messages électroniques	92,16%	91,62%	92,69%
Services bancaires sur l'internet	87,11%	87,67%	86,54%
Rechercher des informations sur des biens et services	85,05%	85,96%	84,14%
Appels téléphoniques ou vidéo	79,62%	83,01%	76,26%
Services de messagerie instantanée (échange de messages), par exemple via Skype, Messenger, WhatsApp, Viber	77,13%	79,90%	74,37%
Communiquer sur des réseaux sociaux (créer un profil d'utilisateur, envoyer des messages à ou intervenir sur un ou plusieurs réseaux sociaux p.ex. Facebook, Twitter, etc.)	75,74%	77,41%	74,07%
Lire des sites d'actualités en ligne/journaux/magazines d'information	69,72%	68,88%	70,55%
Rechercher des informations relatives à la santé	60,90%	65,86%	55,98%
Suivre un cours en ligne (sur toute matière)	20,43%	19,82%	21,04%
Vendre des biens et des services	35,80%	35,19%	36,40%
Exprimer des opinions sur des sujets civiques ou politiques sur les sites internet ou les réseaux sociaux (ex. Facebook, Twitter, Instagram, YouTube)	11,55%	9,36%	13,73%

en % des personnes qui ont utilisé internet au cours des 3 derniers mois.

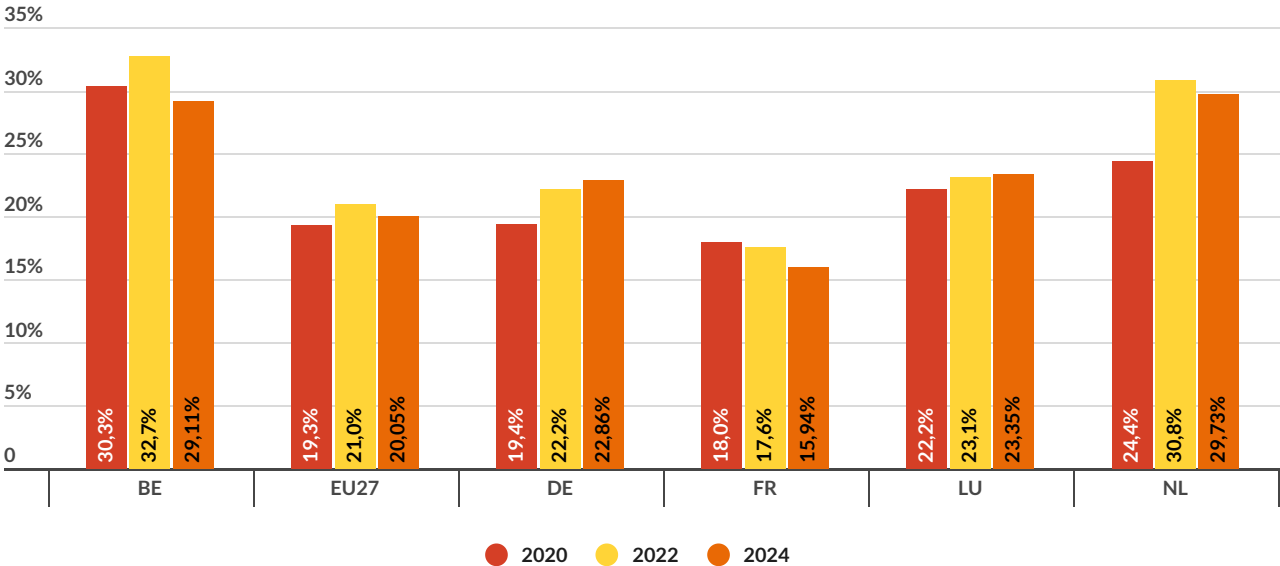
Source : Enquête TIC, ménages et individus (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

3.2. Compétences numériques et emplois dans les entreprises

Entreprises qui emploient des spécialistes en TIC

En 2024, 29,1 % des entreprises belges employaient des spécialistes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit d'une baisse de 3,6 points de pourcentage par rapport à 2022, mais la Belgique demeure 9,05 points de pourcentage au-dessus de la moyenne européenne (20,05 %). À cet égard, la Belgique fait mieux que la plupart de ses voisins, à l'exception des Pays-Bas.

Entreprises qui emploient des spécialistes en informatique au sein de l'UE*

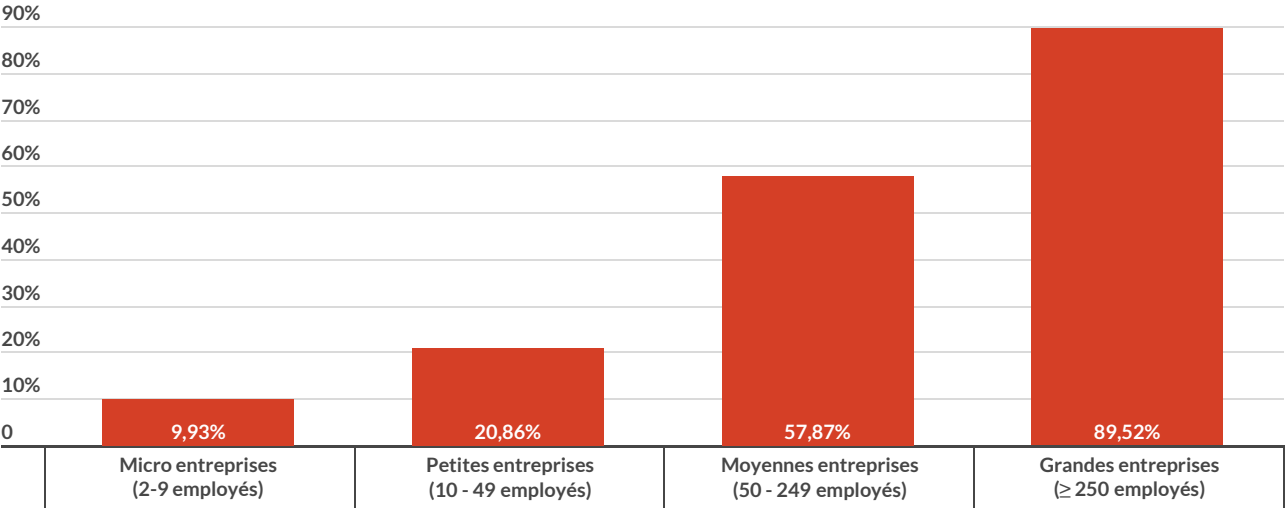


*Pas de données disponibles pour 2021 et 2023.

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Plus l'entreprise est grande, plus il y a de chances que des spécialistes en TIC soient employés de manière permanente. Dans les grandes entreprises, près de neuf entreprises sur dix disposent d'un spécialiste en TIC en interne. Pour les petites entreprises, ce chiffre n'est que de deux sur dix. Et pour les micro-entreprises, moins d'une sur dix.

Entreprises qui emploient des spécialistes en informatique selon la taille en 2024

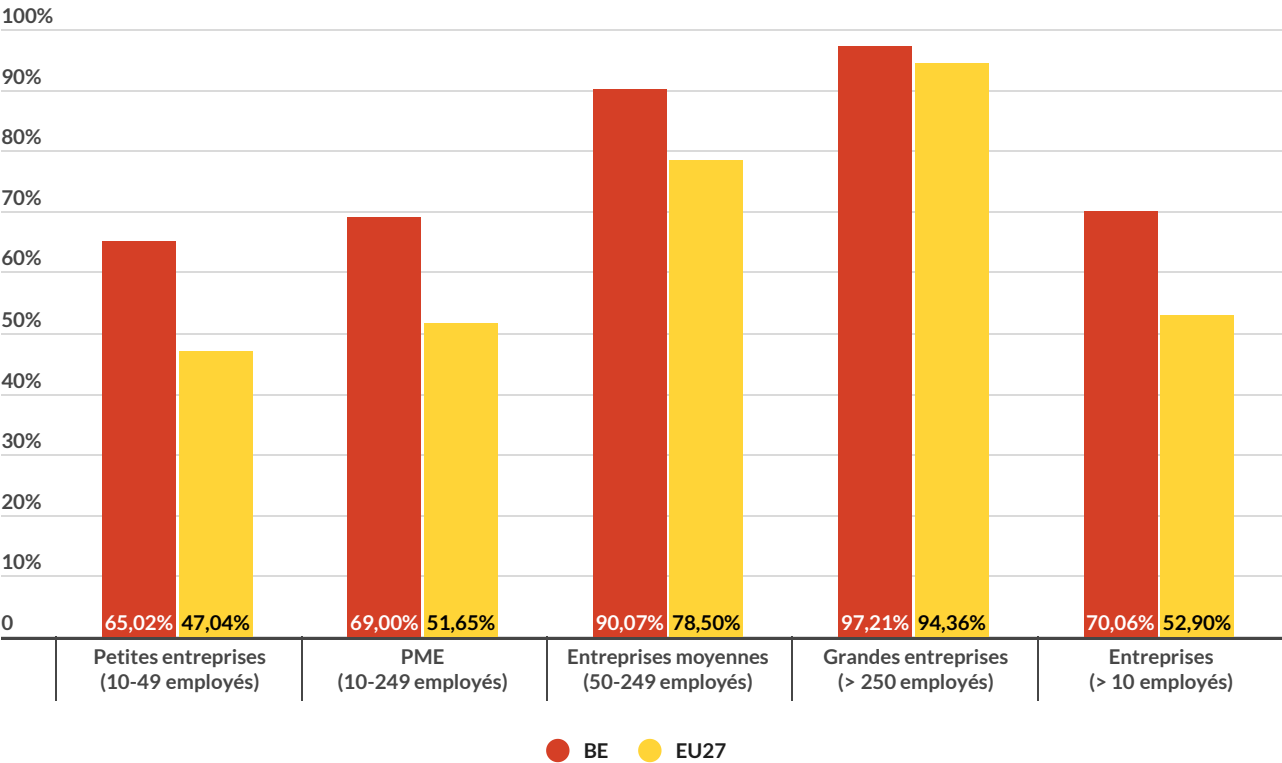


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Réunions à distance

En 2024, 70,06 % des entreprises belges organisent des réunions via internet. Il existe une corrélation évidente avec la taille de l'entreprise. Par exemple, 97,21 % des grandes entreprises (> 250 employés) ont organisé des réunions via internet, contre 65,02 % des petites entreprises (10-49 employés). Cela peut s'expliquer par le nombre d'employés en télétravail, qui est plus courant dans les grandes entreprises que dans les petites.

Entreprises ayant organisé des réunions sur internet en 2024



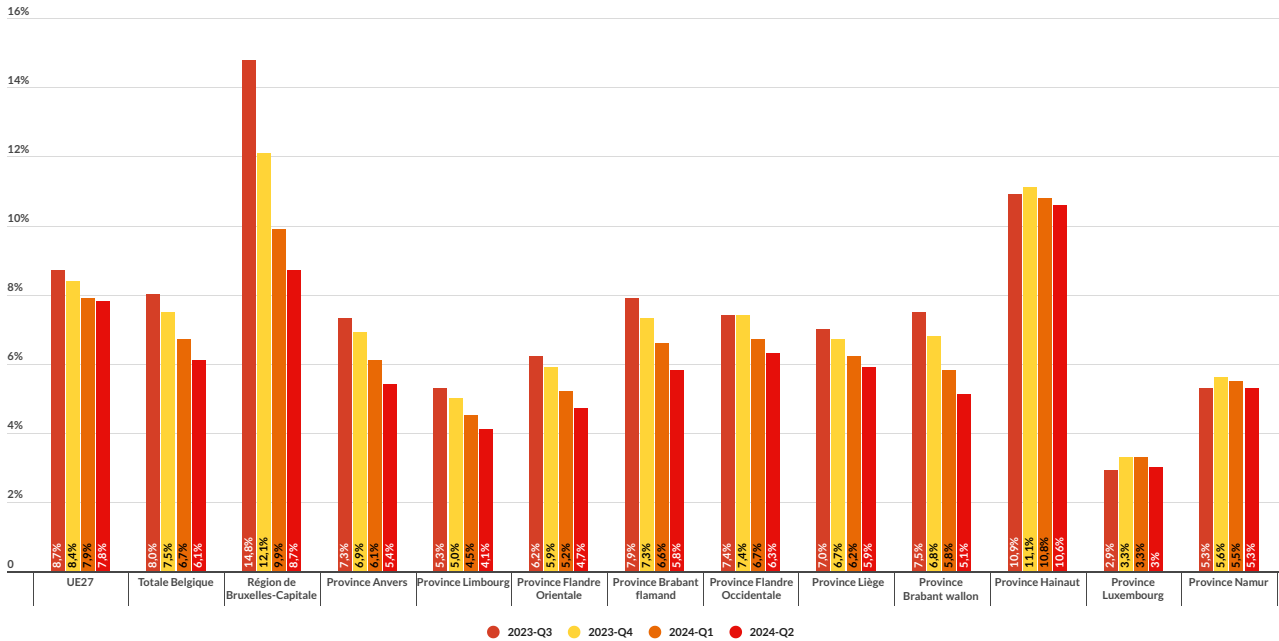
Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

3.3. Demande de spécialistes en TIC sur le marché du travail

Demande de spécialistes en TIC sur le marché du travail dans les offres d'emploi en ligne

Au deuxième trimestre 2024, la demande en spécialistes en TIC s'élevait à 6,1 % du total des offres d'emploi en ligne en Belgique. La demande la plus forte est en province du Hainaut (10,6 %), suivie par la Région de Bruxelles-Capitale (8,7 %) et la province de Flandre-Occidentale (6,3 %).

Demande de spécialistes en TIC

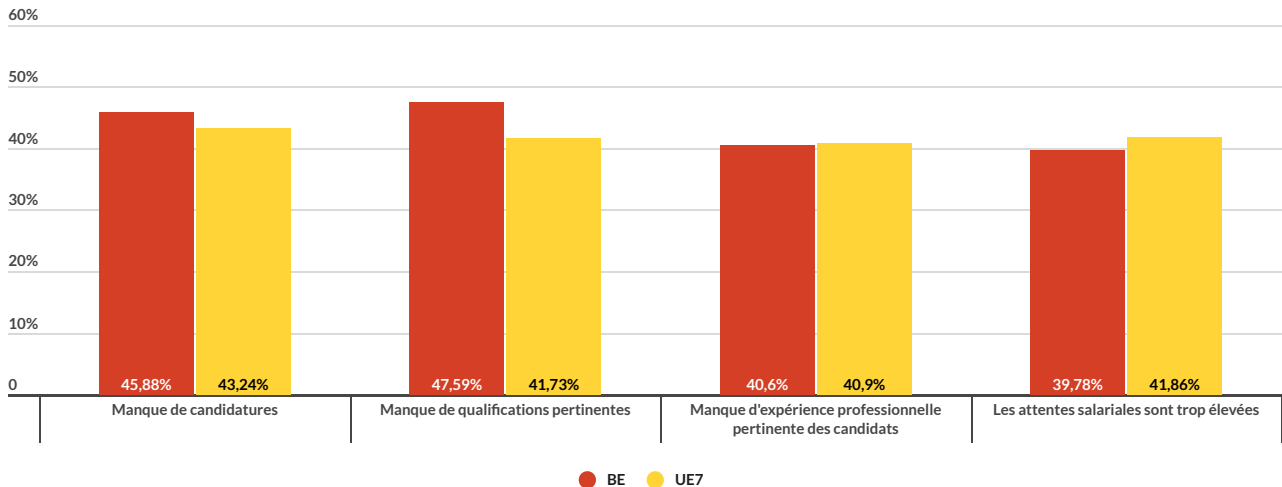


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Difficultés à recruter du personnel informatique

Parmi toutes les entreprises belges qui recrutent ou tentent de recruter des spécialistes en TIC, la principale raison des difficultés de recrutement était le manque de qualifications pertinentes pour le poste, suivie de près par le manque de candidatures en général. La dernière raison évoquée était les attentes salariales trop élevées des candidats. À cet égard, la Belgique se distingue de la tendance générale en Europe, où les attentes salariales trop élevées sont au niveau des autres difficultés signalées (manque de candidatures, de qualifications ou d'expériences professionnelles pertinentes).

Causes des difficultés à recruter* des informaticiens en 2024



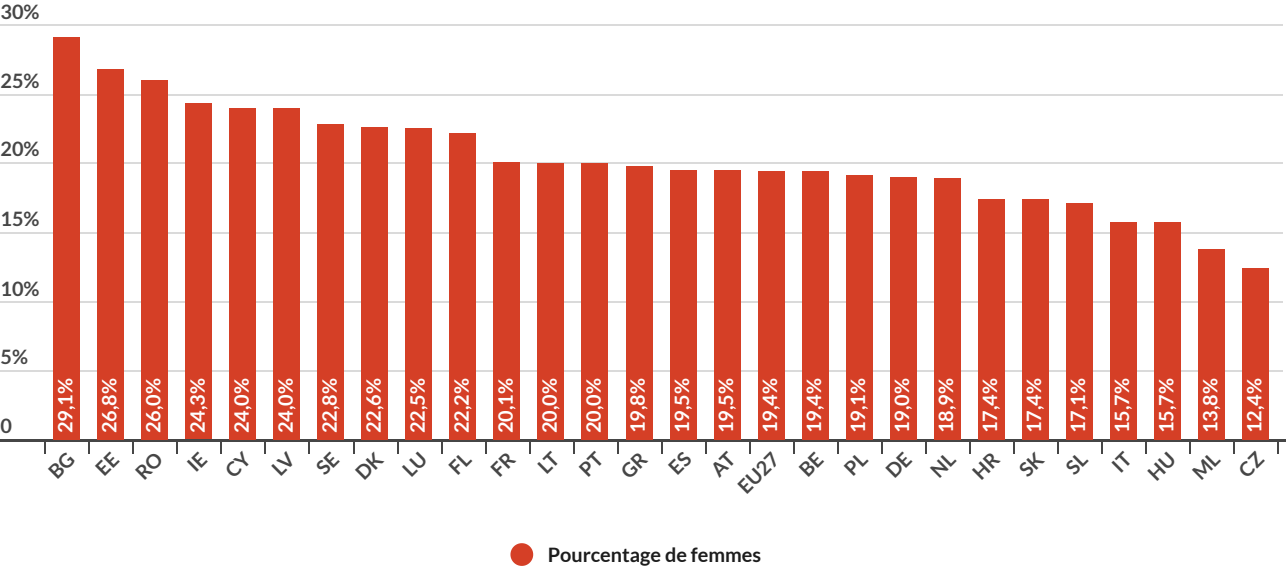
*Pourcentage d'entreprises qui embauchent ou cherchent à embaucher du personnel TIC.

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Personnes employées avec un diplôme en informatique selon le sexe

Les spécialistes en TIC sont encore majoritairement masculins. En 2024, seuls 19,0 % des profils TIC employés étaient des femmes. Avec ce chiffre, la Belgique se situe au milieu du peloton européen, presque à égalité avec la moyenne européenne (19,5%). Depuis 2014, année où les premiers chiffres ont été recensés, la proportion de femmes est passée de 15,2 % à 19,4 % en 2023, avec une légère baisse au cours de l'année écoulée (2024). La Belgique progresse lentement sur ce point, il faut cependant faire attention à ce que le chiffre ne se stabilise pas après le léger recul observé en 2024.

Part des femmes dans les profils TIC employés en 2024

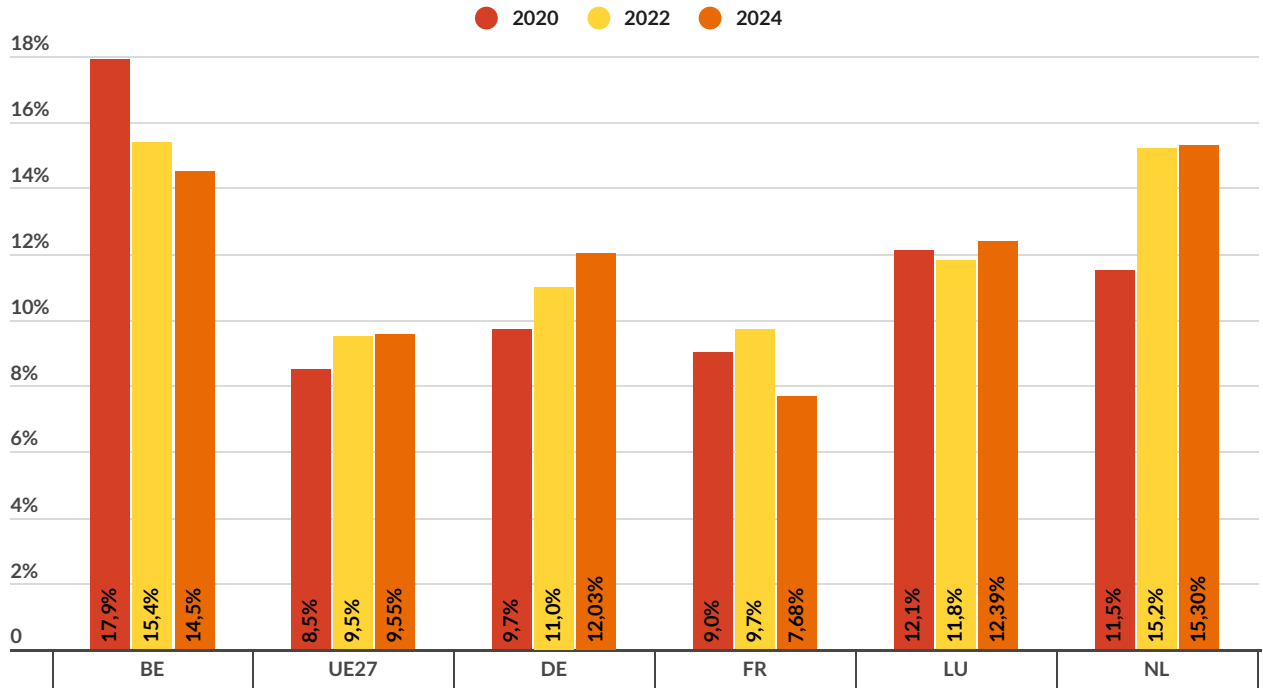


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

3.4. Recrutement ou tentative de recrutement de personnel

Le métier de professionnel de l'informatique figure depuis des années sur la liste des métiers en pénurie. 14,5 % des entreprises basées en Belgique ont recruté ou tenté de recruter du personnel pour des emplois nécessitant des compétences en TIC en 2024. Ce pourcentage a diminué de 0,9 point de pourcentage par rapport à 2022, mais reste bien supérieur à la moyenne européenne (4,95 points de pourcentage). En outre, 9 % du nombre total d'entreprises belges indiquent qu'il leur est difficile de pourvoir des postes vacants pour des emplois qui nécessitent des compétences spécialisées en TIC.

Entreprises ayant recruté/essayé de recruter du personnel pour des emplois nécessitant des compétences de spécialiste en TIC



*Pas de données disponibles pour 2021 et 2023.

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.





« En matière de recyclage des anciens smartphones et appareils de téléphonie, la Belgique est en tête des pays observés et dépasse la moyenne européenne (10,93 %) d'environ deux points de pourcentage (12,84 %). »

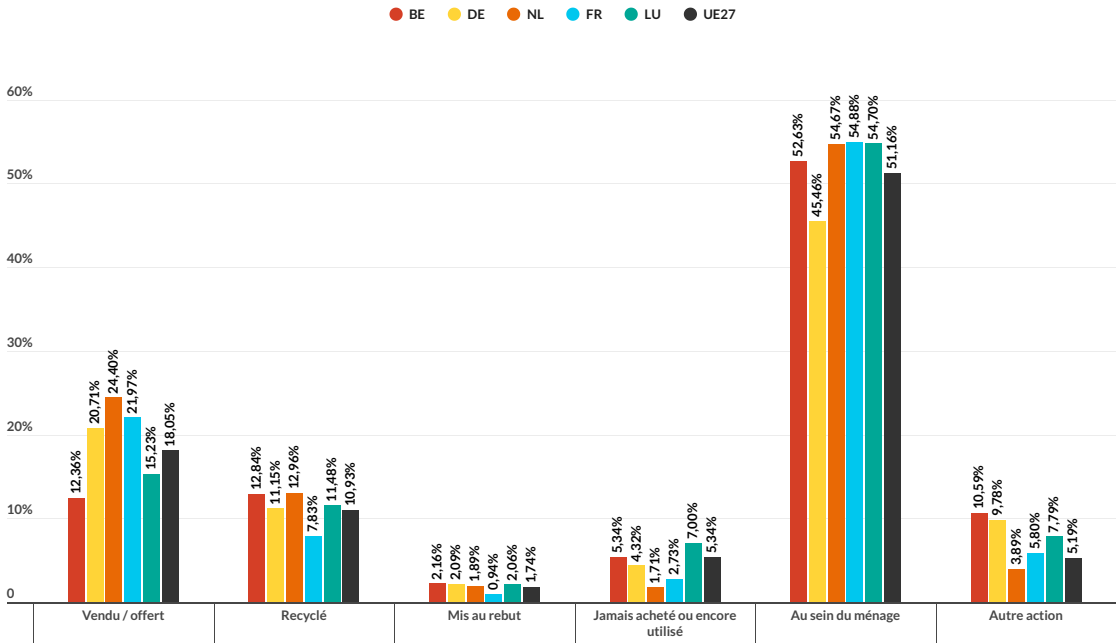
4. Green TIC

Quel est l'impact du secteur des TIC sur l'environnement ? Que deviennent les anciens appareils ? Sont-ils recyclés, jetés, revendus ou donnés ?

Appareils TIC n'étant plus utilisés

Les anciens smartphones ou appareils de téléphonie mobile sont principalement stockés à la maison à la fin de leur vie utile, aussi bien en Belgique que chez ses voisins. Lorsque les utilisateurs s'en débarrassent, environ 13 % de tous les appareils sont recyclés. Seulement 2,16 % de tous les appareils sont simplement jetés. En termes de recyclage, la Belgique est en tête des pays observés avec les Pays-Bas, et dépasse la moyenne européenne (10,93 %) d'environ deux points de pourcentage (12,84 %).

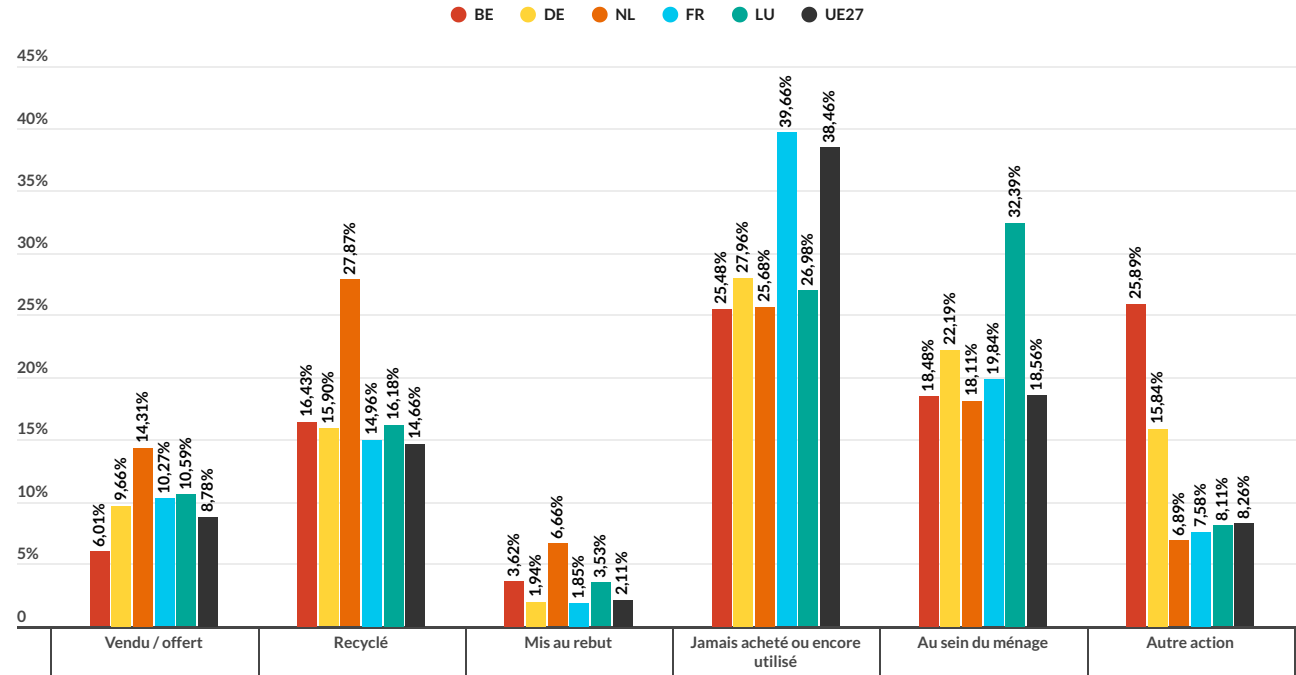
Que font les utilisateurs TIC avec leurs vieux smartphones/téléphones portables ? (2024)



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

En ce qui concerne les ordinateurs de bureau, la situation est différente de celle des smartphones ou des téléphones mobiles obsolètes. Parmi les personnes interrogées, un répondant sur quatre a indiqué qu'il ne possédait pas de « vieil » ordinateur, soit parce qu'il n'en a jamais acheté, soit parce qu'il utilise encore son premier achat. Le nombre d'appareils en fin de vie apportés à un point de recyclage est plus élevé ici que pour les smartphones : 16,43 % contre 13 %. La Belgique dépasse également la moyenne de l'UE (14,66 %) et la plupart des pays voisins à cet égard. Les Pays-Bas sont toutefois en tête avec 27,87 %. Il convient également de noter que les vieux ordinateurs sont moins laissés à l'abandon que les smartphones : 18,48 % contre 55 %.

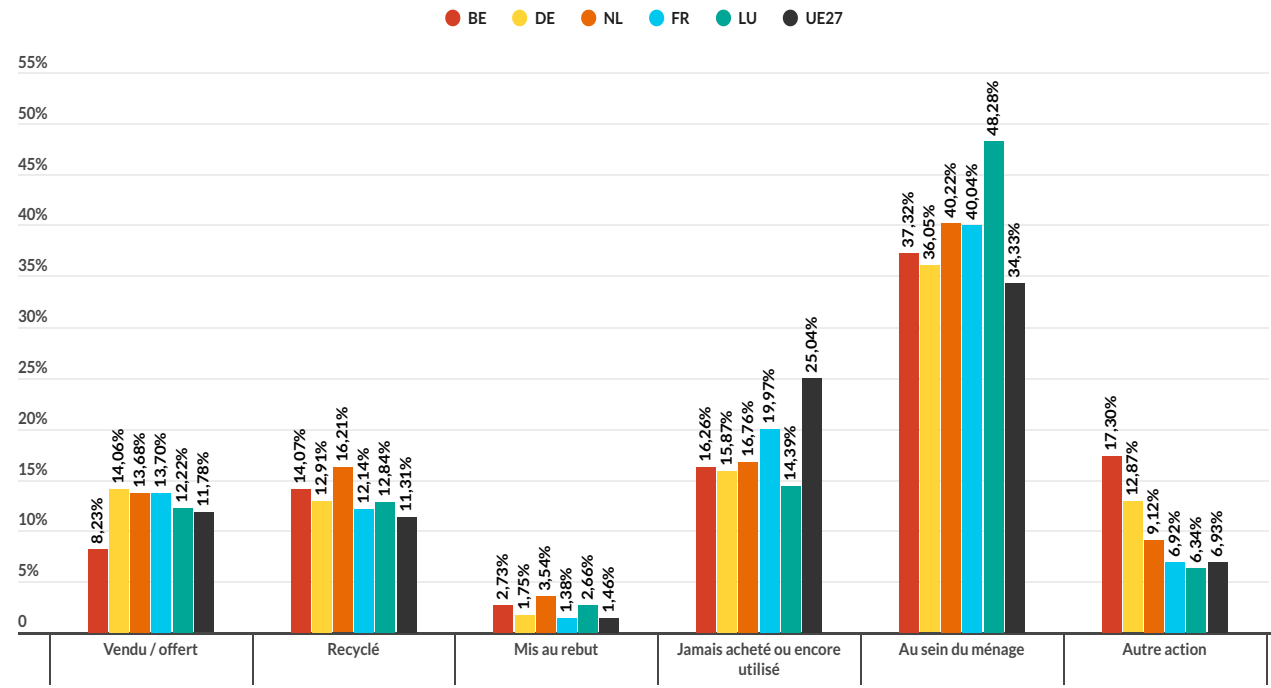
Que font les utilisateurs informatiques avec un ancien ordinateur de bureau ? (2024)



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Les ordinateurs portables ou les tablettes en fin de vie, comme les smartphones et les téléphones mobiles, sont principalement conservés au sein du ménage : 37,32 %. Lorsque l'ordinateur portable ou la tablette quittent le foyer, il est principalement déposé dans un centre de recyclage (14,07 %), vendu ou donné (8,23 %), mais rarement détruit sans être recyclé (2,73 %). Le taux de recyclage de ces appareils est plus élevé en Belgique que dans le reste de l'UE (11,31 %), mais comparable ou légèrement inférieur à celui des pays voisins : Allemagne (12,91 %), Pays-Bas (16,21 %), France (12,14 %) et Luxembourg (12,84 %).

Que font les utilisateurs informatiques avec un ancien ordinateur portable/une vieille tablette ? (2024)



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Caractéristiques importantes lors de l'achat de nouveaux appareils TIC

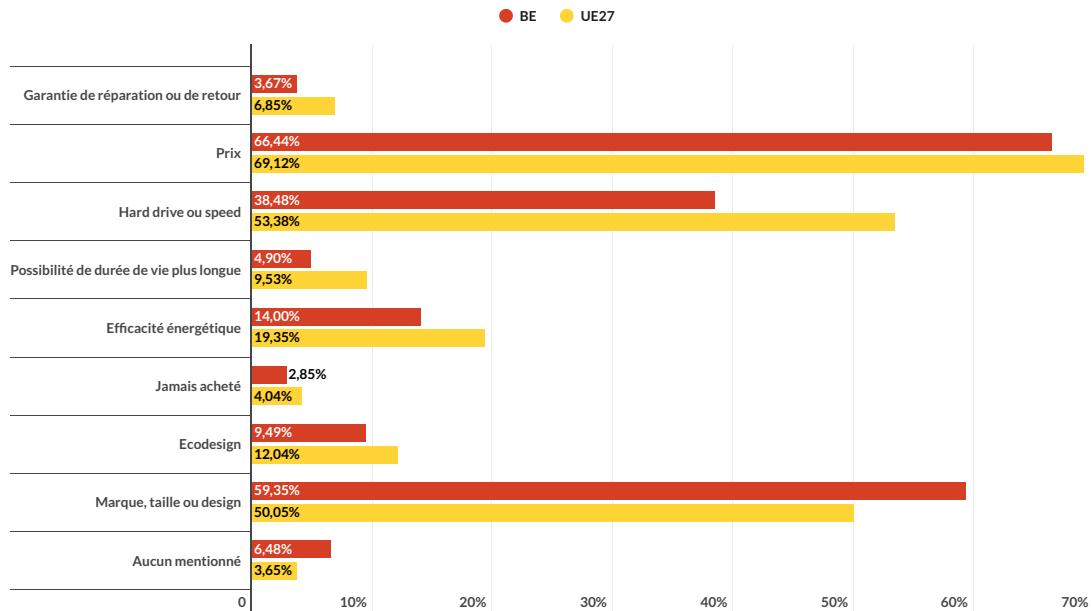
Lors de l'achat d'un nouvel appareil TIC (smartphone, ordinateur portable, tablette, etc.), les consommateurs belges considèrent le prix comme une caractéristique importante du produit à acheter (66,44 %), comme le consommateur européen « moyen » (69,12 %). En outre, les caractéristiques externes telles que la marque, la taille ou le design (59,35 %) et les caractéristiques de performance telles que la vitesse du processeur (38,48 %) jouent également un rôle.

Les caractéristiques typiquement écologiques semblent jouer un rôle beaucoup moins décisif au cours du processus d'achat. On retrouve notamment :

- la garantie de réparation ou de retour (3,67 %) ;
- la possibilité d'une durée de vie plus longue (4,90 %) ;
- l'efficacité énergétique (14 %) ;
- la conception écologique (9,49 %).

Les consommateurs belges semblent accorder plus d'importance aux caractéristiques extérieures du produit (59,35 %) que leurs homologues européens (50,05 %).

Caractéristiques importantes lors de l'achat d'un appareil TIC en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024), SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.



« Il est essentiel pour les entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mesures adaptées pour s'en prémunir. »

5. Confiance dans le numérique et sécurité numérique

5.1. La politique de sécurité des entreprises

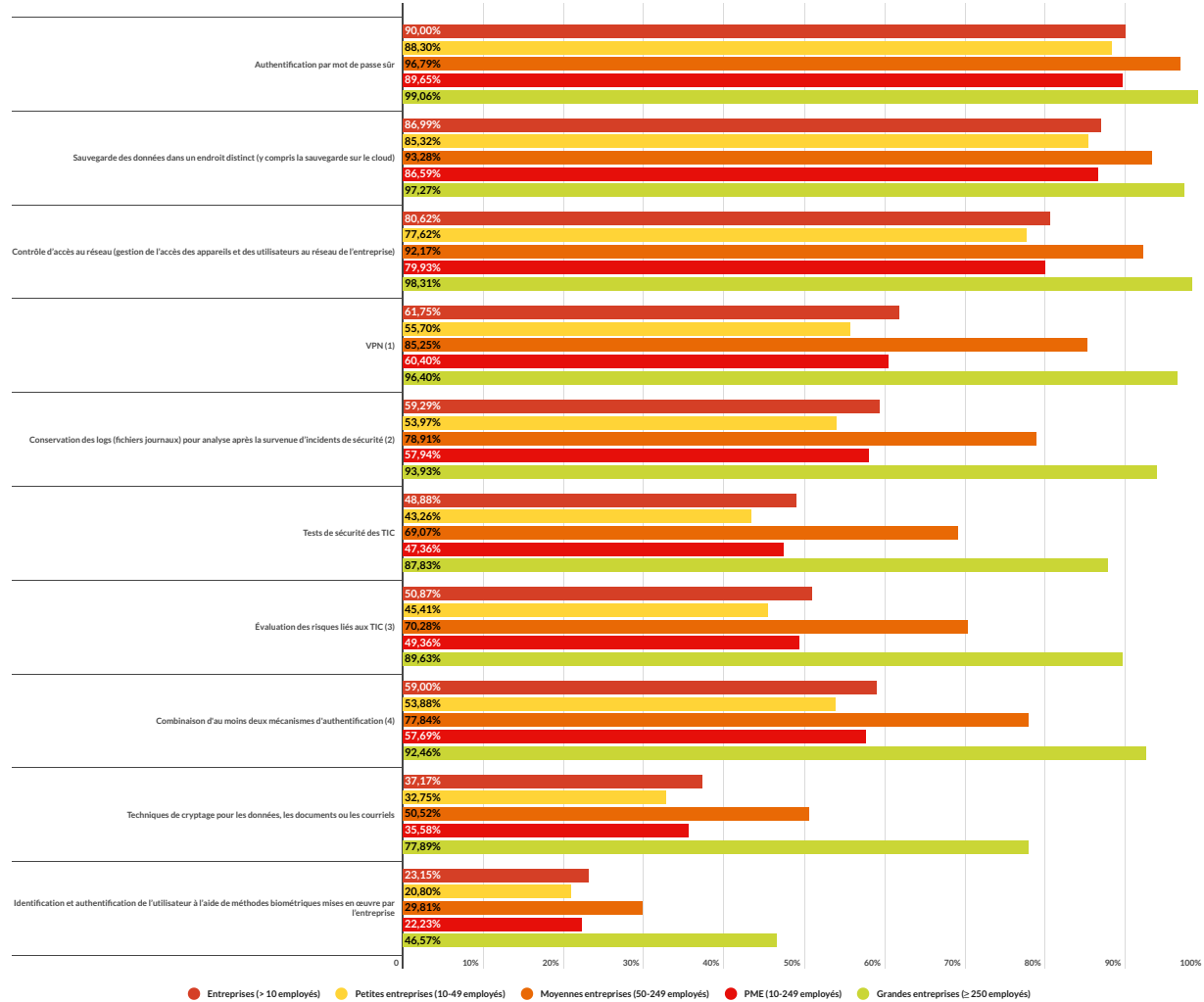
Il est essentiel pour les entreprises de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de mettre en place des mesures adaptées pour s'en prémunir. Disposer d'un personnel sensibilisé à la problématique sécuritaire et être capable d'appréhender correctement les conséquences possibles d'un incident lié à la sécurité font partie intégrante d'une bonne politique de sécurité.

Mesures, risques et sensibilisation du personnel à la politique de sécurité

Parmi les mesures de sécurité concernées, les onze suivantes portent autant sur l'accès aux données que sur le stockage, le traitement, la récupération, la documentation post-incident ou la prévention de risques futurs.

L'authentification via un mot de passe sûr et le recours à une sauvegarde de données sont les mesures de sécurité les plus largement utilisées par l'ensemble des entreprises ; contrairement à l'identification et l'authentification à l'aide de moyens biométriques et au cryptage des données.

Utilisation de mesures de sécurité des TIC en 2024



(1) Un réseau privé virtuel étend un réseau privé sur un réseau public pour permettre l'échange sécurisé de données.

(2) Autre qu'un logiciel antivirus autonome.

(3) C'est-à-dire l'évaluation régulière de la probabilité et des conséquences des incidents de sécurité des TIC.

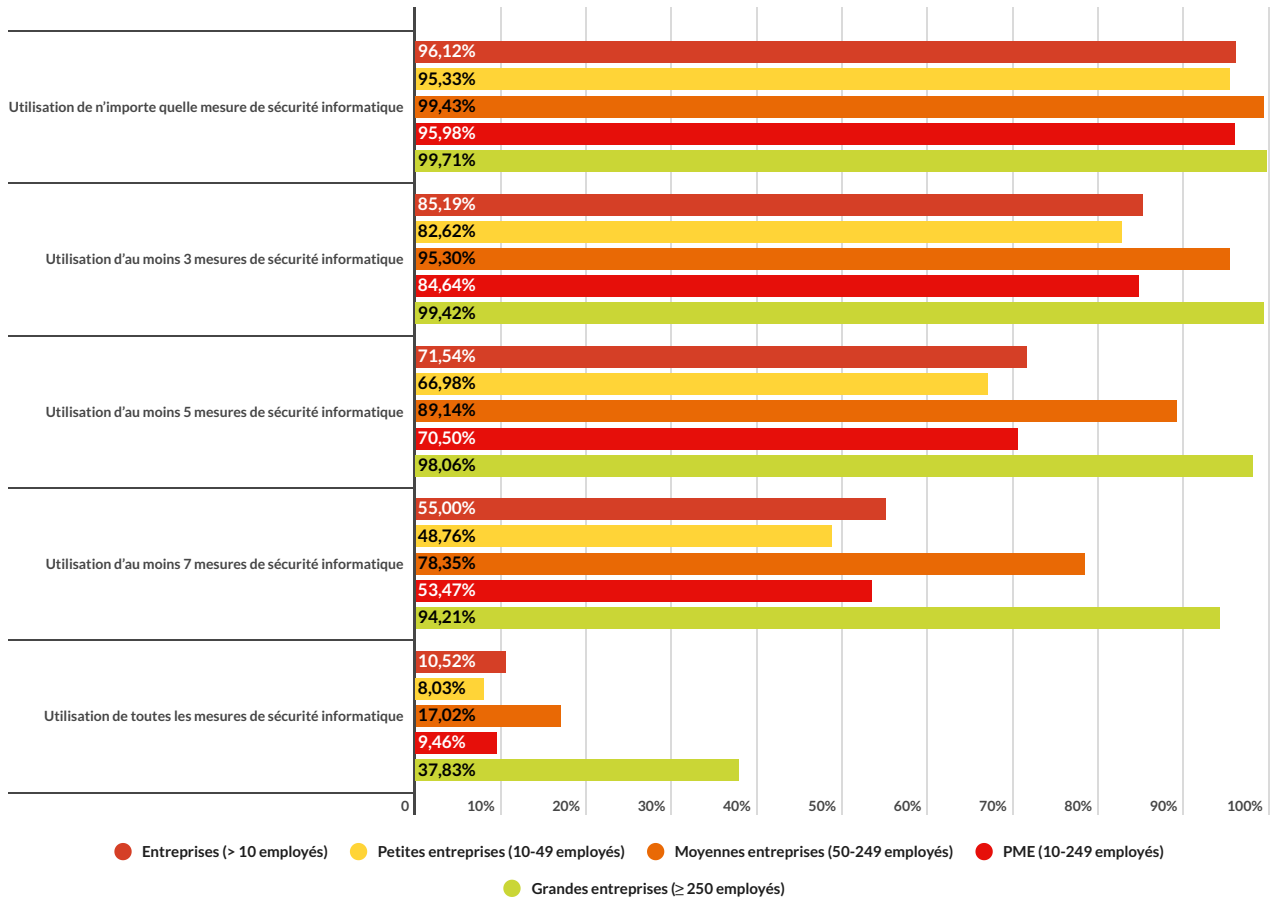
(4) Par exemple : mot de passe défini par l'utilisateur, mot de passe à usage unique (OTP), code généré par un jeton de sécurité ou reçu sur un smartphone, méthodes biométriques.

Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),

SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Presque toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, utilisent au moins une mesure de sécurité informatique. C'est à partir de l'utilisation d'au moins cinq mesures de sécurité des TIC que l'écart se creuse entre les petites et grandes entreprises (66,98 % des petites entreprises contre 98,06 % des grandes).

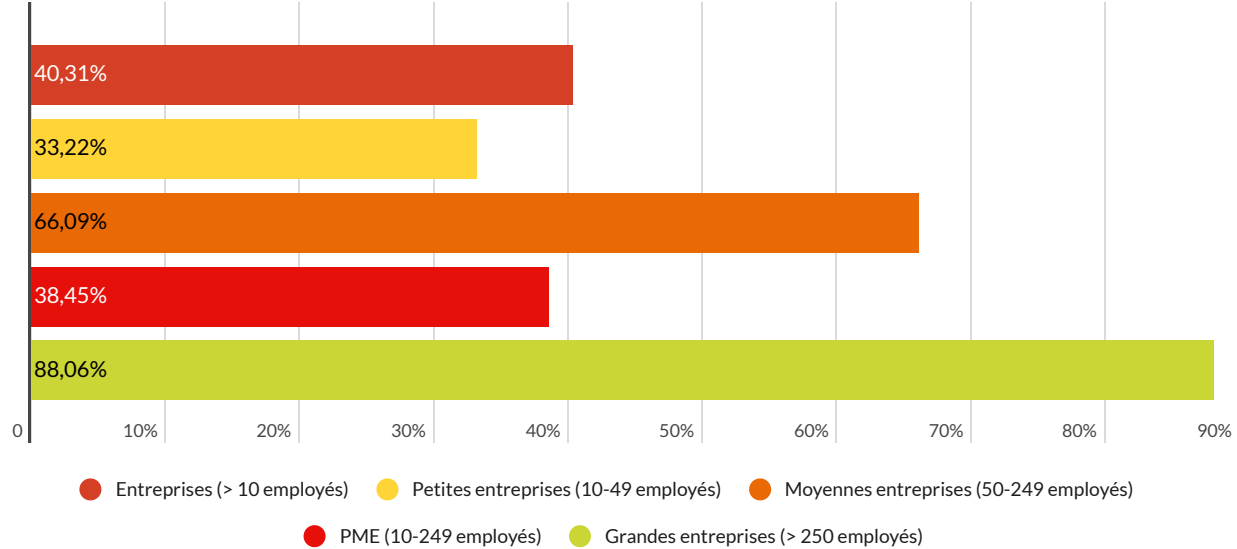
Utilisation d'une ou plusieurs mesures de sécurité des TIC en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Afin d'assurer une bonne communication, il est également important de disposer de documents sur les mesures et pratiques en matière de sécurité informatique qui sont en vigueur au sein de l'entreprise.

Entreprises disposant de documents sur les mesures pratiques ou procédures en matière de sécurité des TIC en 2024

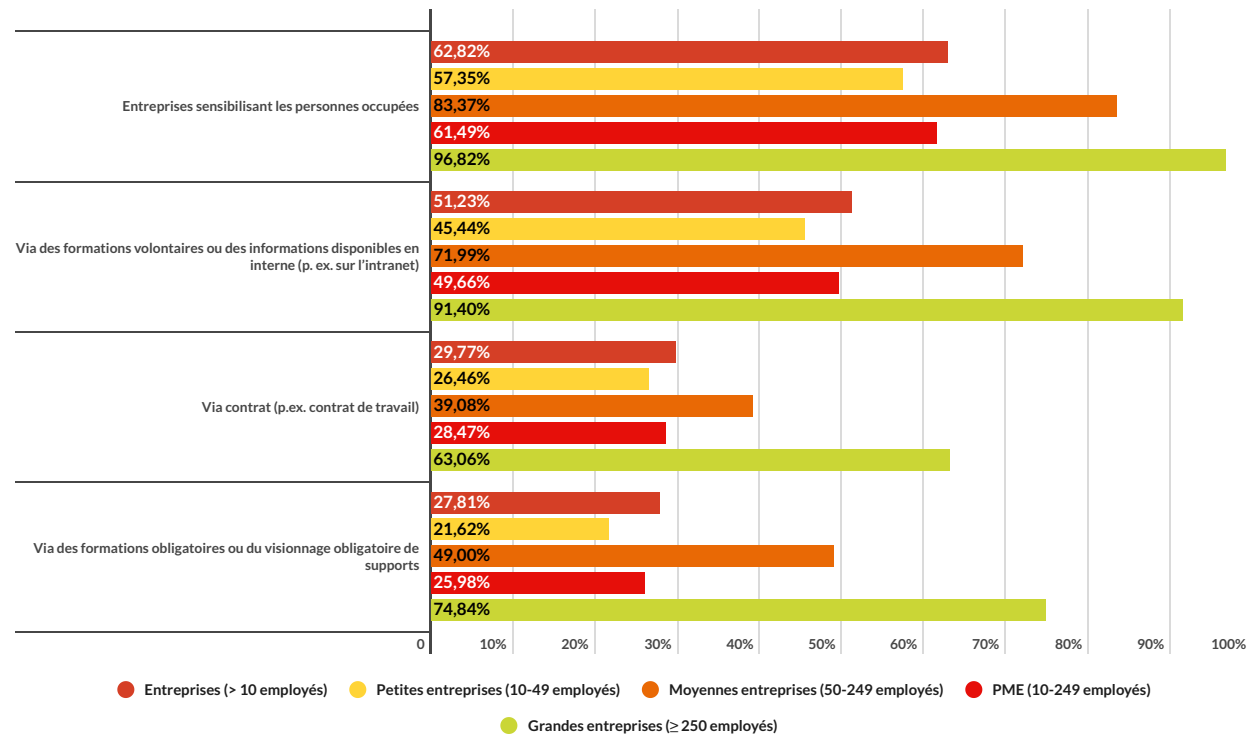


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

5.1.1. Sensibilisation du personnel

La sensibilisation du personnel est aussi un élément important d'une politique de sécurité efficace. Plus de la moitié des entreprises (62,82 %) sensibilisent leur personnel en matière de sécurité des TIC, et plus de cinq entreprises sur dix (51,23 %) le font sur une base volontaire via des formations ou informations disponibles en interne.

Sensibilisation aux obligations en matière de sécurité des TIC en 2024

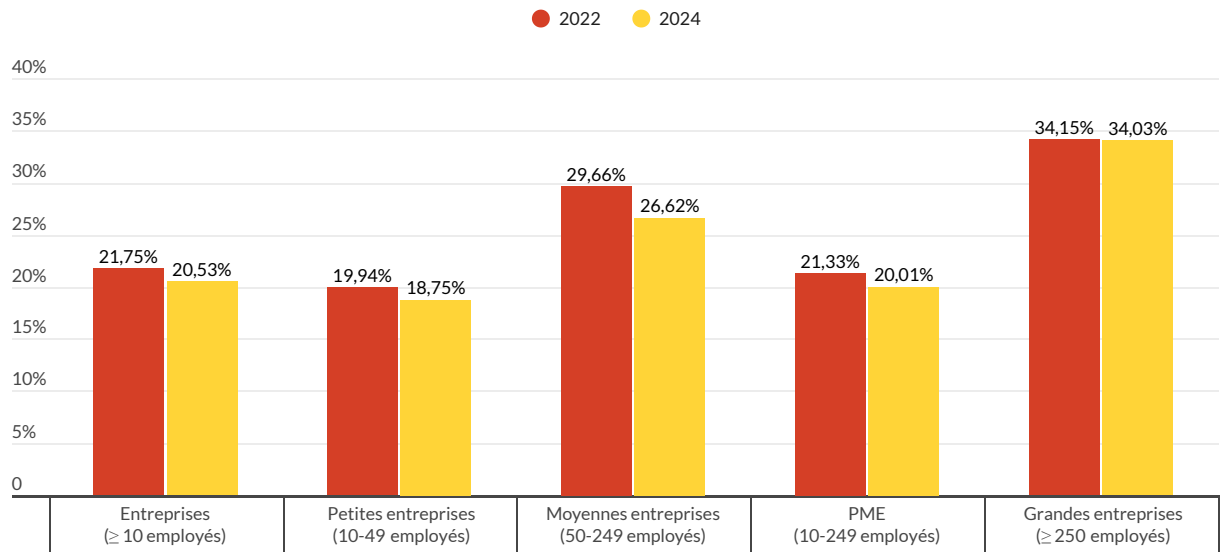


Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

5.2. Incidents de sécurité et conséquences

Le nombre d'incidents liés à la sécurité des TIC en Belgique entraînant l'indisponibilité des services TIC augmente en fonction de la taille de l'entreprise. La Belgique obtient des résultats légèrement inférieurs à la moyenne de l'UE. Toutefois, une évolution positive peut être observée par rapport à l'année de référence 2022. Le nombre d'incidents a diminué pour toutes les tailles d'entreprise.

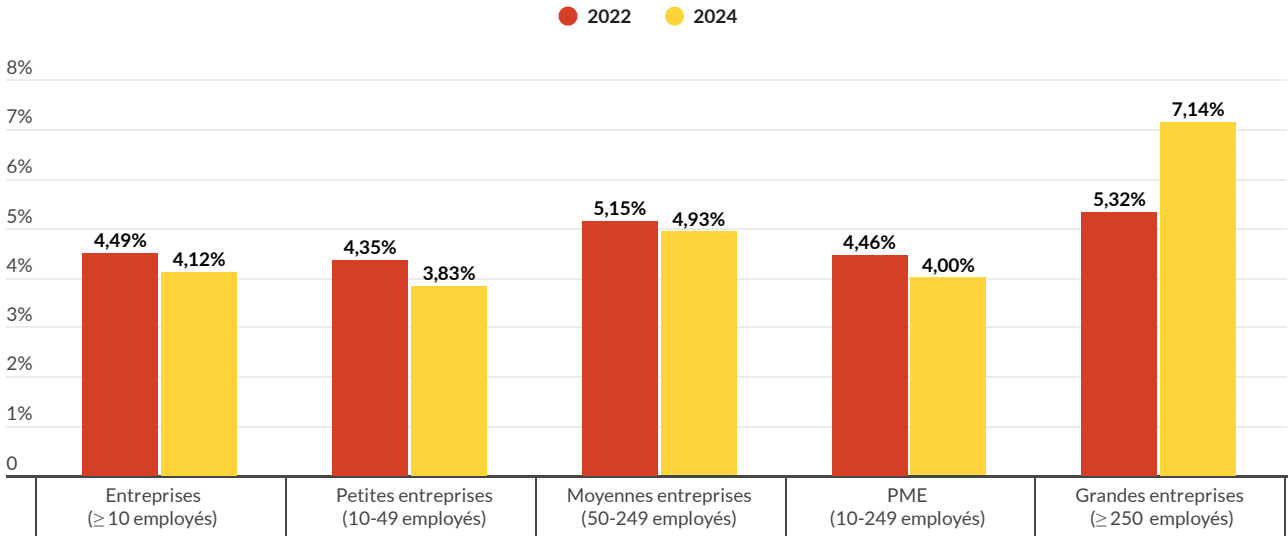
Incidents liés à la sécurité des TIC ayant entraîné l'indisponibilité des services TIC en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Le nombre d'entreprises ayant subi des incidents de destruction ou de corruption de données liés à la sécurité des TIC est faible tant en Belgique qu'au sein de l'UE. Pour tous les types d'entreprise, le taux belge est également inférieur à la moyenne européenne. Par rapport à l'année de référence 2022, une évolution positive peut être observée : le nombre d'incidents a diminué pour toutes les tailles d'entreprise, à l'exception des grandes entreprises (+1,82 %).

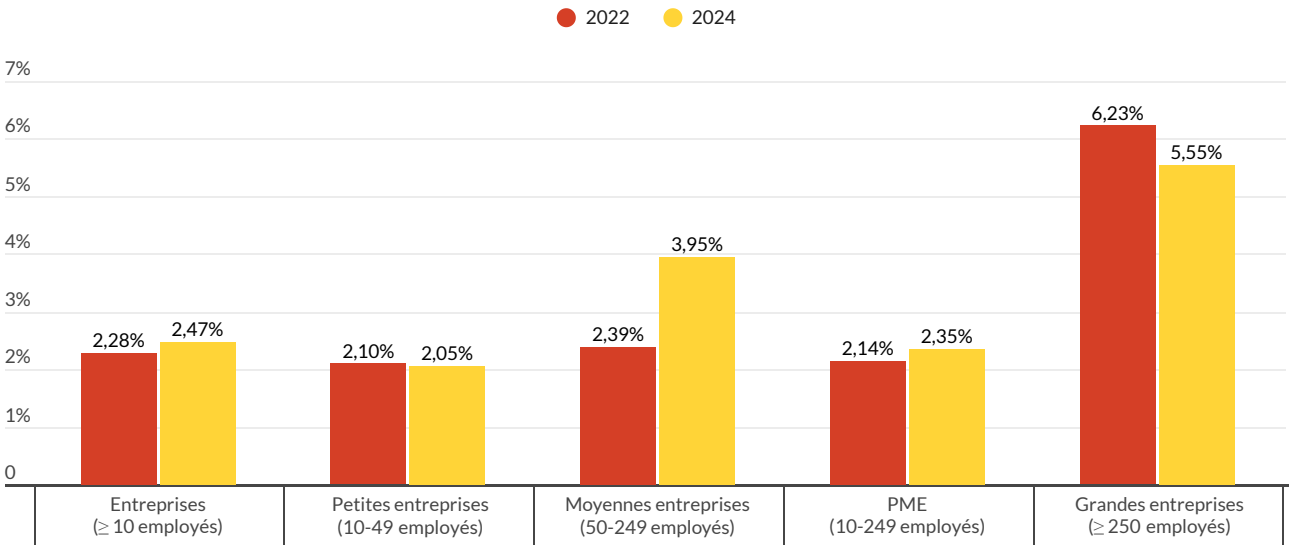
Incidents liés à la sécurité des TIC ayant entraîné la destruction ou la corruption de données en 2024



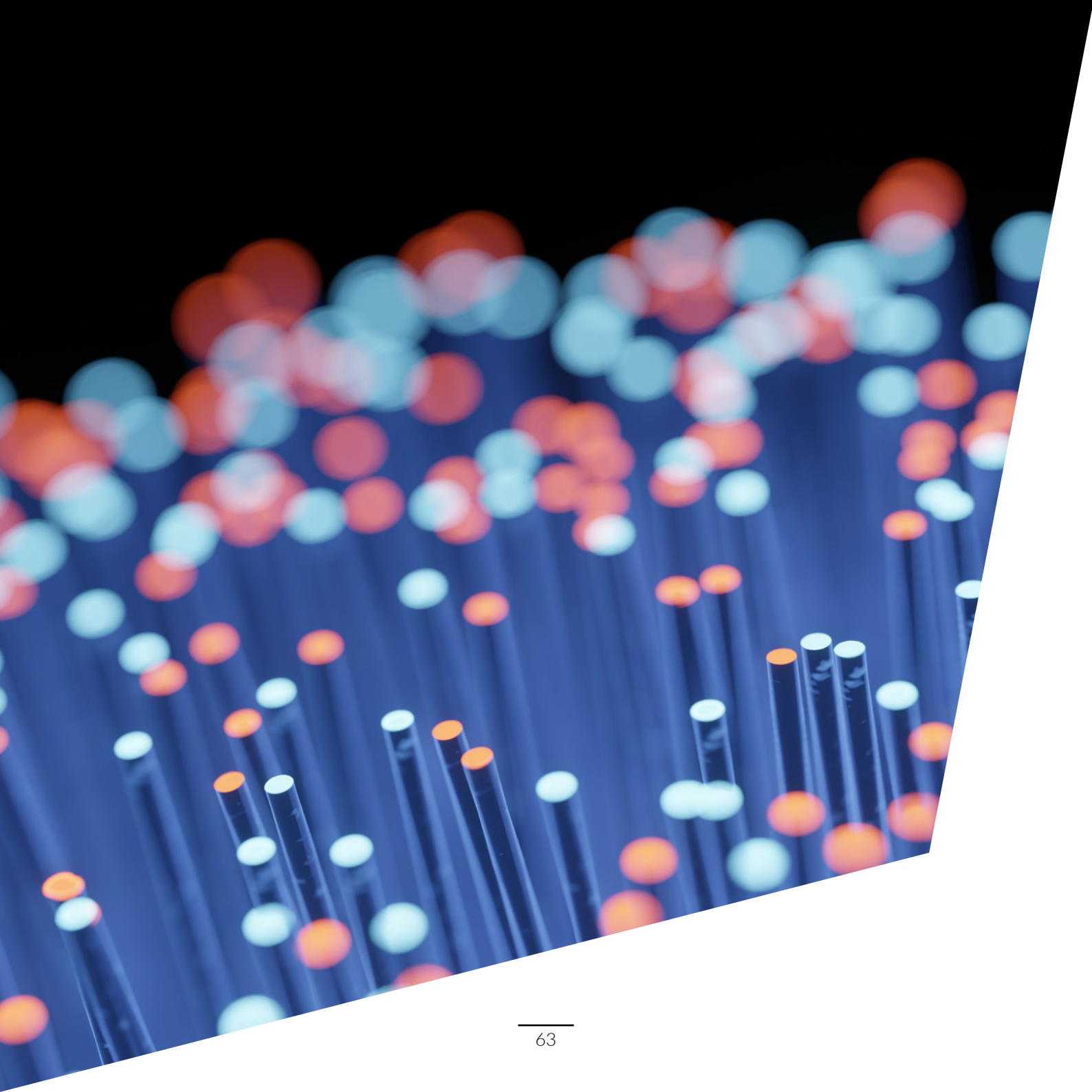
Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.

Les chiffres montrent que les entreprises sont assez rarement confrontées à des incidents de divulgation de données confidentielles liés à la sécurité des TIC. Il s'agit d'une tendance positive compte tenu du règlement général sur la protection des données (RGPD) et de la législation sur la protection de la vie privée. Cependant, on constate une légère augmentation du phénomène, en particulier pour les entreprises de taille moyenne par rapport à l'année de référence 2022.

Incidents liés à la sécurité des TIC ayant entraîné la divulgation de données confidentielles en 2024



Source : Enquête Utilisation des TIC et de l'e-commerce dans les entreprises (2024),
SPF Economie - Direction générale Statistique - Statistics Belgium, Eurostat.



A man with glasses and a beard, wearing a light blue shirt, and a woman with short dark hair, wearing a grey top, are looking at a smartphone together. They are in an office environment with large windows in the background. An orange semi-transparent banner is overlaid on the image, containing text in French.

« Selon le rapport État de la Décennie numérique 2025, la Belgique affiche toujours en 2025 de solides performances en matière de numérisation des entreprises et de services publics numériques pour les entreprises et les citoyens. »

6. Indice économie numérique et politique de la Décennie numérique 2030

L'indice relatif à l'économie et à la société numériques (« Digital Economy and Society » en anglais, ci-après DESI) est un indice composite développé par la Commission européenne. Cet indice existe depuis 2014, et le DESI a été publié pour la dernière fois en 2022.

Depuis 2023, le DESI est désormais intégré au rapport sur l'état de la Décennie numérique et est utilisé pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs numériques¹. Ceci a été réalisé conformément au programme politique de la Décennie numérique 2030 (DDPP)².

Ce programme politique de la décennie numérique décrit les ambitions numériques pour la prochaine décennie sous la forme d'objectifs clairs, concrets et mesurable. Les quatre principaux objectifs sont :

1. Infrastructures : des infrastructures numériques sûres et durables.
2. Business : la transformation numérique des entreprises.
3. Compétences : une population éduquée aux technologies numériques et des professionnels du secteur numérique hautement qualifiés.
4. Gouvernement : la numérisation des services publics.

Plusieurs indicateurs clés de performances (ou « KPI ») sont inclus dans ces quatre objectifs. Ils résument les performances de l'Union européenne en la matière. Contrairement aux années précédentes, le score global par État membre n'a pas été publié dans le dernier rapport.

Outre les quatre objectifs, les États membres sont encouragés à accroître leurs investissements dans la recherche et l'innovation dans tous les secteurs. Les États membres sont notamment invités à investir 3 % de leur PIB dans des domaines stratégiquement importants pour la souveraineté numérique de l'UE, tels que :

- les infrastructures critiques à la fois publiques et privées (connectivité des réseaux, cybersécurité, etc.) ;
- de nouveaux projets ou technologies (comme l'IA, les technologies quantiques, les puces de nouvelle génération, etc.).

1 Source : <https://digital-strategy.ec.europa.eu/nl/policies/desi#:~:text=Met%20ingang%20van%202023%2%20en,de%20digitale%20doelstellingen%20te%20monitoren>

2 [Europe's digital decade: 2030 targets | European Commission](#)

Les performances globales de la Belgique

Selon le rapport État de la Décennie numérique 2025³, la Belgique affiche toujours en 2025 (chiffres pour 2024) de solides performances en matière de numérisation des entreprises et de services publics numériques pour les entreprises et les citoyens. Grâce aux progrès importants réalisés au niveau de la couverture 5G, la Belgique figure également parmi les pays les plus performants de l'Union européenne en matière d'infrastructures numériques (à l'exception du déploiement du réseau de fibre optique).

Les performances en matière de compétences numériques sont en revanche moyennes. Il sera donc important de soutenir, de développer et éventuellement de renforcer les nombreuses mesures dont la Belgique dispose déjà à tous les niveaux en matière de compétences numériques.

Afin d'obtenir une image plus complète de ce qui se cache derrière cette dynamique, un état des lieux pour chaque objectif de la boussole DDPP est analysé.

Points forts de la Belgique :

- 24,71 % des entreprises belges utilisent des applications d'intelligence artificielle (IA) (3^e au classement européen).
- 36,83 % des entreprises belges proposent une formation aux TIC à leur personnel (2^e au classement européen).
- 99,17 % pour la convivialité des services d'administration en ligne pour les utilisateurs mobiles (7^e au classement européen).
- 20,04 % du chiffre d'affaires total des PME belges est issu du commerce électronique (1^{er} au classement européen).
- 30,04 % des PME belges vendent en ligne (6^e au classement européen).
- 93,80 % de couverture/connectivité du réseau fixe à très haute capacité (VHCN) (8^e au classement européen).
- Premier pays de l'UE à atteindre l'objectif de 100 % de citoyens ayant accès à leur dossier de santé électronique.

Points d'attention pour la Belgique :

- 30,70 % des foyers belges sont couverts par le FTTH (« Fiber to the Home ») et le FTTB (« Fiber to the Building ») (27^e au classement européen).
- 5,53 % des abonnements Internet fixe proposent un débit supérieur ou égal à 1 Gbps (18^e au classement européen).

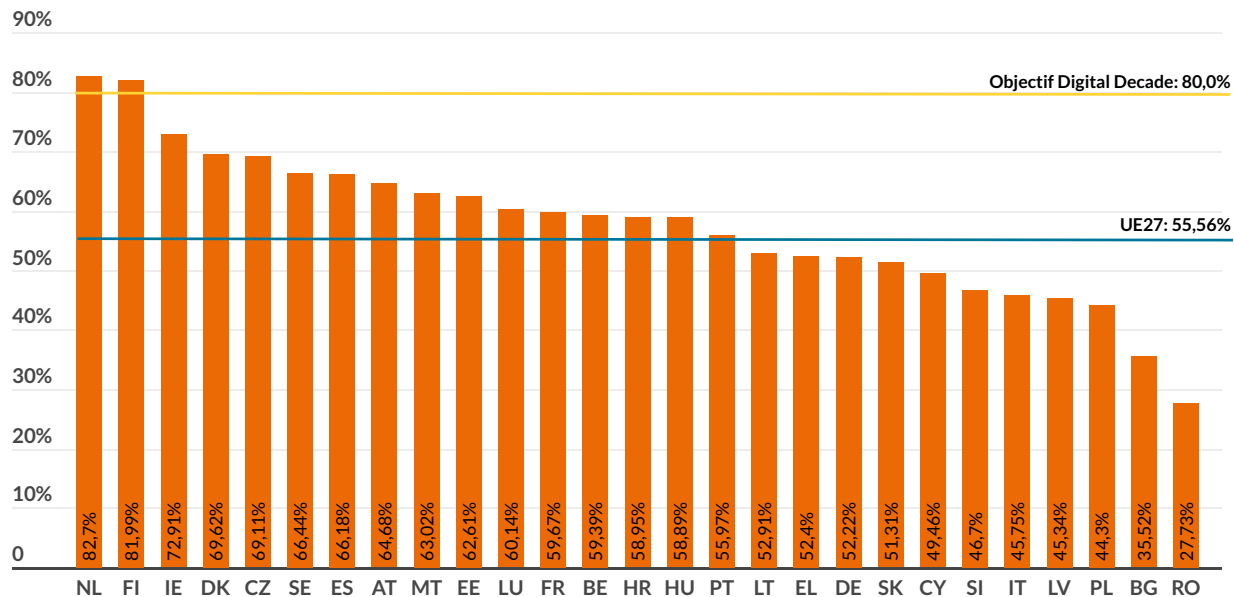
3 [State of the Digital Decade 2025 report | Shaping Europe's digital future](#)

Compétences

Objectif : avoir au moins 80 % des personnes âgées de 16 à 74 ans qui possèdent des compétences numériques de base.

Le graphique ci-dessous montre que 59,39 % de la population belge possède des compétences numériques de base. La Belgique obtient un score supérieur à la moyenne européenne (55,56 %). Par rapport à la dernière mesure de ce KPI en 2021, cela représente une progression de 5,17 points de pourcentage, nettement plus que la progression de la moyenne de l'UE (+1,68 points de pourcentage) sur la même période.

Personnes ayant au moins des compétences numériques de base en 2024*



*Personnes possédant des compétences numériques de base dans chacune des cinq dimensions suivantes : maîtrise de l'information et des données ; communication et collaboration ; résolution de problèmes ; création de contenu numérique ; sécurité.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

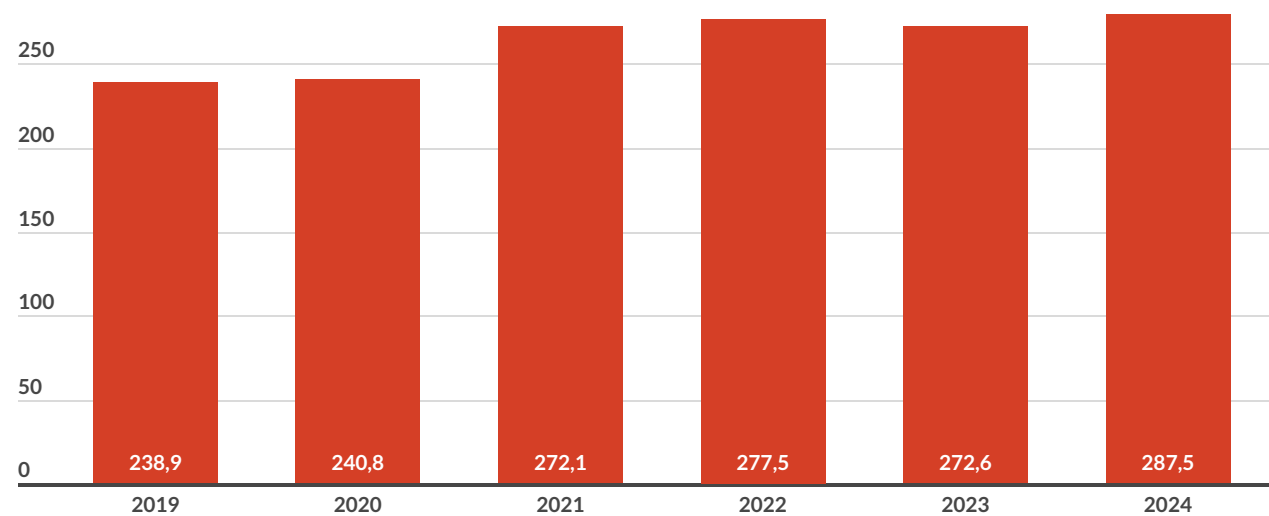
En 2023⁴, 28,26 % des Belges possédaient des compétences numériques supérieures aux compétences de base. Un chiffre également supérieur à la moyenne européenne (27,32 %), alors que ce chiffre était encore inférieur à la moyenne en 2021.

4 Cet indicateur clé de performance est mesuré tous les deux ans seulement.

Objectif : employer au moins 20 millions de spécialistes en TIC au sein de Union européenne, tout en favorisant l'accès des femmes dans ce domaine et en augmentant le nombre de diplômés en TIC.

Comme dans le reste de l'UE, le nombre de spécialistes des TIC employés en Belgique a plutôt stagné ces dernières années. On observe en 2024 une légère amélioration dans notre pays par rapport à 2023 : de 5,4 % à 5,7 %. Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne qui s'établit à 5,0 %.

Nombre de spécialistes en TIC occupés en 2024*

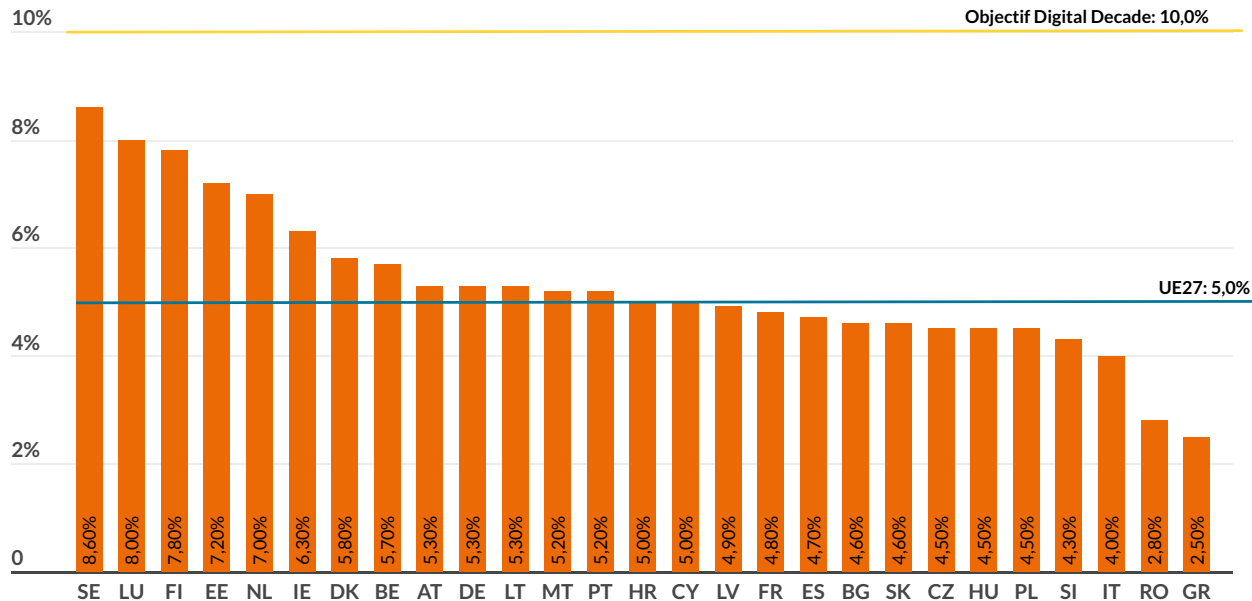


*En milliers de personnes.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

Selon le programme DDPP, la Belgique devra proportionnellement compter 514.000 spécialistes TIC en 2030 (soit 10 % de notre population active). Cela signifie que nous sommes déjà à mi-chemin de l'objectif, mais ce nombre stagne ces dernières années, ce qui est inquiétant. De plus, le pourcentage de personnes diplômées en TIC en Belgique est inférieur à la moyenne européenne.

Nombre de spécialistes en TIC en 2024*



*Pourcentage de l'emploi total.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

Entreprises (business)

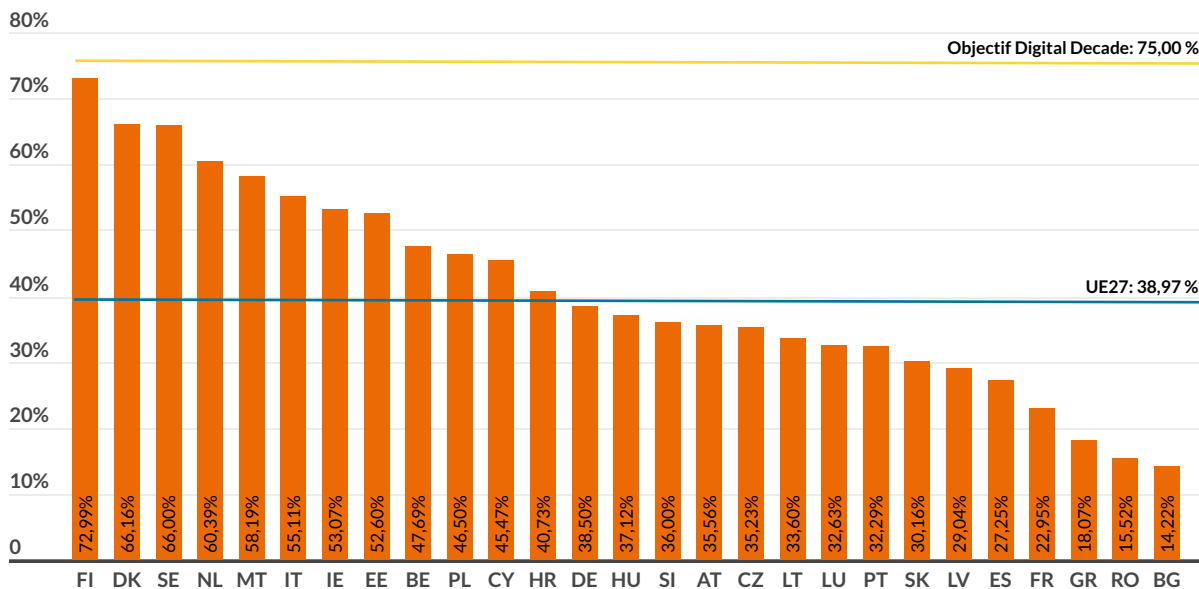
Objectif : amener 75 % des entreprises de l'Union à adopter un ou plusieurs des éléments suivants, en fonction de leurs activités commerciales : cloud computing, big data, intelligence artificielle (IA).

La Belgique affiche des résultats largement supérieurs à la moyenne de l'UE en matière de cloud, de big data et d'IA, mais reste en dessous de l'objectif des 75 %. Toutefois, les chiffres belges sont conformes voire légèrement supérieurs aux chiffres annuels attendus pour être sur la bonne voie pour atteindre les objectifs finaux. C'est ce qui ressort des prévisions issues de la feuille de route élaborée par la Belgique pour atteindre ses objectifs de la Décennie numérique.

Cloud

En 2023⁵, 47,69 % des entreprises belges utilisaient des services de cloud computing. Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne (38,9 %), mais seulement en hausse de 1,06 point de pourcentage. Cette faible progression est insuffisante pour atteindre l'objectif des 75 % en 2030⁶.

Entreprises adoptant des services de cloud computing en 2023*



*Entreprises qui achètent au moins un des services de cloud computing suivants : hébergement de bases de données d'entreprise ; logiciels de comptabilité ; logiciels CRM ; puissance de calcul.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

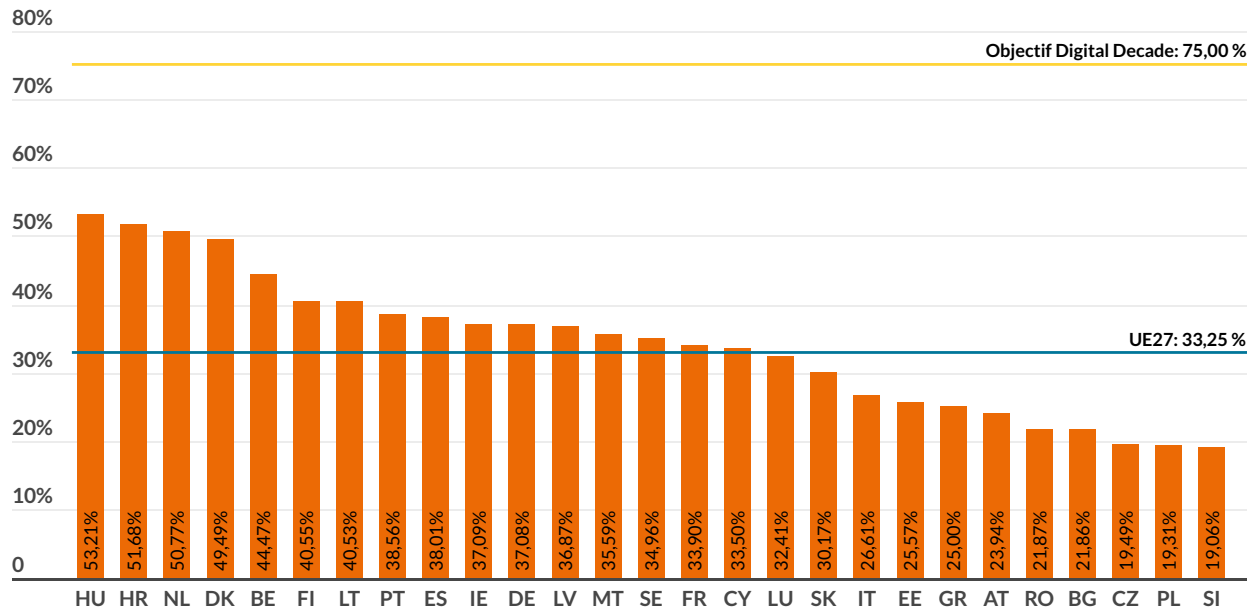
5 Cet indicateur clé de performance est mesuré tous les deux ans seulement.

6 [Digital Decade 2030 Roadmap Belgium | FOD Economie \(fgov.be\)](#)

Analyse des données

En 2023⁷, 44,47 % des entreprises belges analysaient leur data⁸. Ce chiffre est largement supérieur à la moyenne européenne de 33,25 % et nous permet d'occuper la 5^e place de l'UE.

Entreprises analysant les data en 2023*



* À partir de n'importe quelle source de données.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

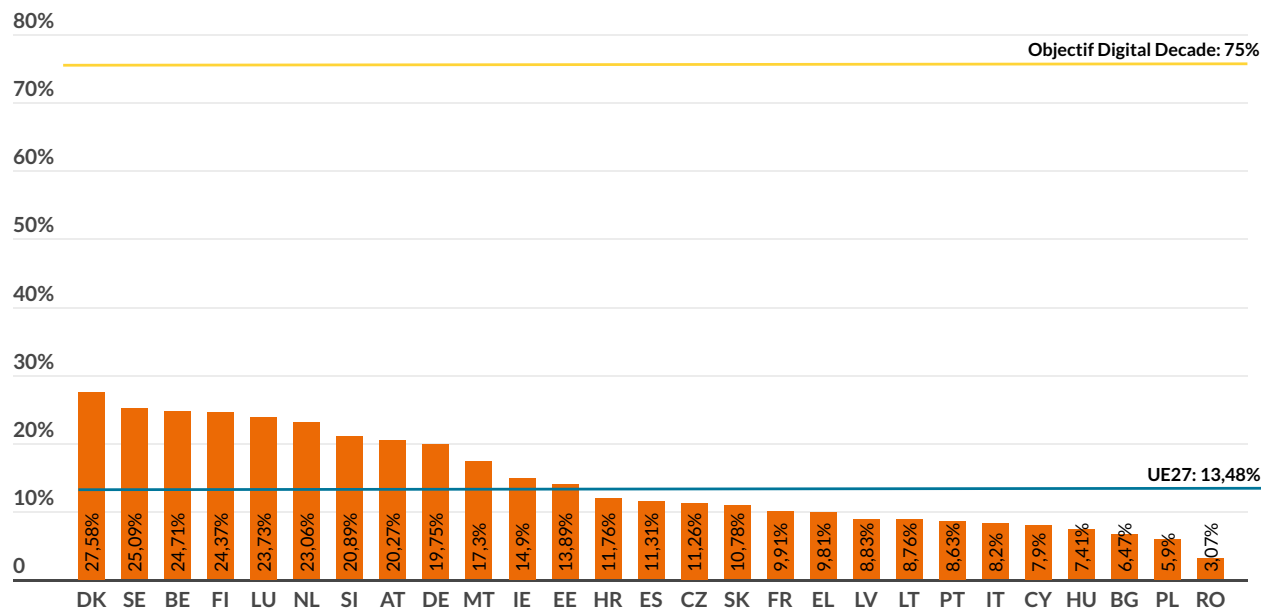
7 Cet indicateur clé de performance est mesuré tous les deux ans seulement.

8 Le terme d' « analyse data » remplace le terme « analyse de big data » depuis 2023. L'analyse de données fait référence à l'utilisation de technologies, de techniques ou d'outils logiciels pour analyser et extraire des données afin d'identifier des modèles, des tendances, des orientations et des conclusions, avec pour objectif de proposer de meilleures prestations (par exemple, augmenter la production, réduire les coûts). Les données peuvent être obtenues auprès de l'entreprise elle-même ou de sources externes (par exemple, fournisseurs, clients, gouvernement).

IA

En 2024, 24,71 % des entreprises en Belgique utilisaient l'intelligence artificielle⁹. Ce chiffre est supérieur à la moyenne européenne de 13,48 %. La Belgique est dans le top 3 européen dans ce domaine.

Entreprises utilisant la technologie de l'IA en 2024



Source : Commission européenne, DESI (2025).

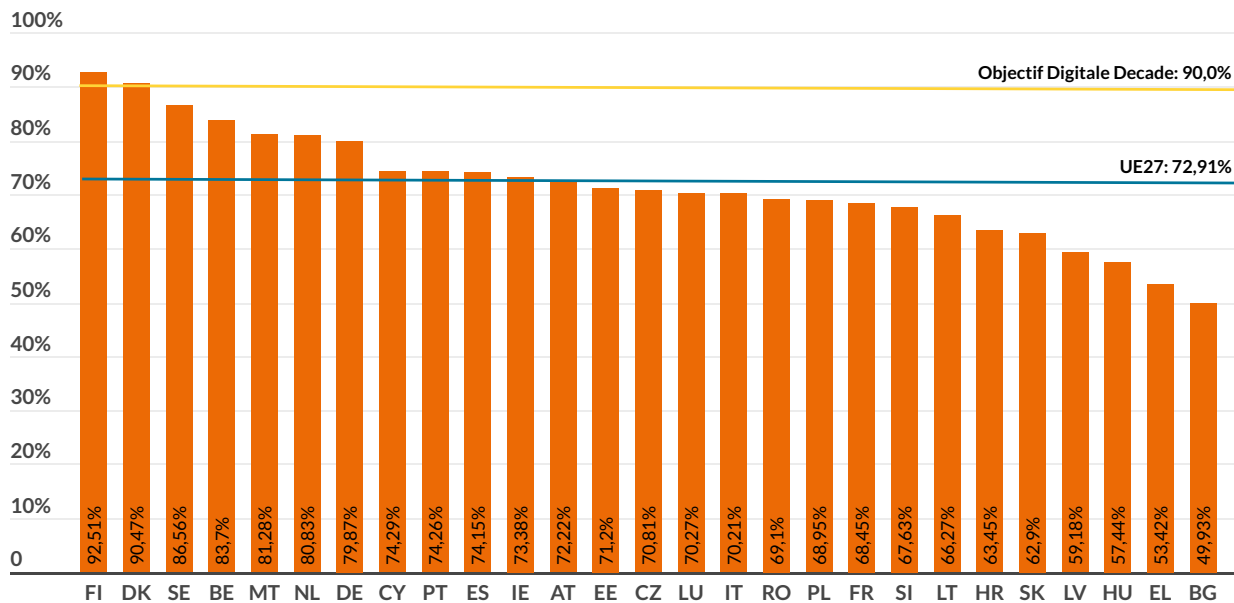
9 Ce KPI a déjà été abordé plus en détail dans le chapitre « Accès et utilisation d'internet par les ménages et maturité numérique des entreprises » et est donc abordé sommairement ici.

Objectif : plus de 90 % des PME de l’Union atteignent au moins un niveau de base d’intensité numérique.

Le score d'intensité numérique est basé sur douze technologies utilisées par les entreprises. Un niveau de base nécessite l'utilisation d'au moins quatre de ces technologies.

Concernant cet objectif, la Belgique s'en sort bien. En 2024, 83,70 % des entreprises belges avaient déjà atteint un niveau de base d'intensité numérique. Ce chiffre se situe bien au-dessus de la moyenne européenne (72,91 %). Tout indique que la Belgique apportera une contribution significative à cet objectif d'ici 2030 si le rythme actuel est maintenu.

PME ayant au moins un niveau de base d'intensité numérique en 2024



*Le score d'intensité numérique est basé sur le nombre des douze technologies sélectionnées utilisées par les entreprises. Un niveau de base requiert l'utilisation d'au moins quatre technologies.

Source : Commission européenne, DESI (2025).

Infrastructure

Objectif : des infrastructures numériques sûres, résilientes, performantes et durables, grâce auxquelles :

- tous les utilisateurs finaux en position fixe sont couverts par un réseau gigabit jusqu'au point de connexion du réseau ;
- toutes les zones peuplées sont couvertes par des réseaux sans fil à haut débit de la prochaine génération (dont les performances sont au moins équivalentes à celles de la 5G, dans le respect du principe de neutralité technologique).

Ce double objectif se traduit par deux indicateurs chiffrés à atteindre :

- 100 % des ménages doivent avoir accès aux réseaux à très haute capacité (VHCN). Les technologies actuellement capables de le faire sont la fibre jusqu'aux locaux et le câble DOCSIS 3.1.
- 100 % des zones habitées doivent recevoir une couverture mobile équivalente à la 5G.

Pour ces deux indicateurs, la Belgique est à deux doigts de l'objectif final avec une couverture de 93,80 % pour le réseau fixe VHCN; et de 96,87 % pour la 5G. Pour le FTTP, la Belgique se situe tout en bas de la liste des pays européens avec 30,70 %¹⁰.

Objectif : des infrastructures numériques sûres, résilientes, performantes et durables dans lesquelles la production de semi-conducteurs avancés dans l'Union représente au moins 20 % de la production mondiale en valeur, conformément à la législation de l'Union sur la durabilité environnementale.

Objectif : des infrastructures numériques sûres, résilientes, performantes et durables permettant à l'Union de disposer de son premier ordinateur à accélération quantique d'ici 2025, ouvrant la voie à une Union à la pointe des capacités quantiques d'ici 2030.

Concernant ces deux objectifs à l'échelle européenne, les efforts belges se poursuivent avec :

- des investissements dans le centre de recherche sur les semi-conducteurs de l'Institut de microélectronique et composants (IMEC) qui héberge héberge la ligne de recherche la plus avancée au monde au sein de l'écosystème des semi-conducteurs et a développé une nouvelle ligne pilote en 2025 en collaboration avec l'entreprise néerlandaise Advanced Semiconductor Materials Lithography (ASML) ;
- l'adhésion au consortium EuroHPC LUMI pour les supercalculateurs ;
- la participation à plusieurs projets internationaux.

¹⁰ Ces indicateurs clés de performance ont été abordés plus en détail dans le chapitre « Infrastructure numérique en Belgique ».

Objectif : des infrastructures numériques sûres, résilientes, performantes et durables déployant dans l'Union au moins 10.000 nœuds périphériques (« edge nodes ») climatiquement neutres et hautement sécurisés, répartis de manière à garantir l'accès aux services de données avec un faible temps de latence (quelques millisecondes), quel que soit le lieu d'implantation des entreprises.

Contrairement au « cloud computing », l'« edge computing » utilise des nœuds périphériques qui fonctionnent au plus près des appareils ou de l'utilisateur final (ou à la périphérie du réseau concerné). Cependant, ces mini-centres de données peuvent également être intégrés à l'appareil (par exemple, une voiture, un aspirateur, un réfrigérateur, etc.). Le stockage et le traitement des données s'effectuent alors dans les nœuds, ce qui présente l'avantage de réduire la consommation de bande passante et la latence (vitesse de réponse).

Dans certains cas, cela peut également réduire les risques pour la vie privée (le flux de données brutes ne quitte pas le nœud ou l'appareil lui-même, ce qui confère au producteur de données un meilleur contrôle sur ses propres données). Grâce à ces caractéristiques, les nœuds périphériques peuvent être un catalyseur pour le développement et la mise à l'échelle des applications de l'Internet des objets (IoT) ou des applications d'IA.

L'UE a mis en place un « Observatoire des nœuds périphériques¹¹ » concernant cet indicateur clé de performance. Cet observatoire est chargé de surveiller la propagation des nœuds périphériques. À l'heure actuelle, la Belgique compterait une trentaine de nœuds périphériques sur son territoire. Ce chiffre est une estimation théorique de l'observatoire (une estimation est réalisée à partir de paramètres tels que l'intensité numérique, la densité de population, la superficie, etc.). La Belgique semble en bonne voie pour atteindre son objectif (164 nœuds en 2030).

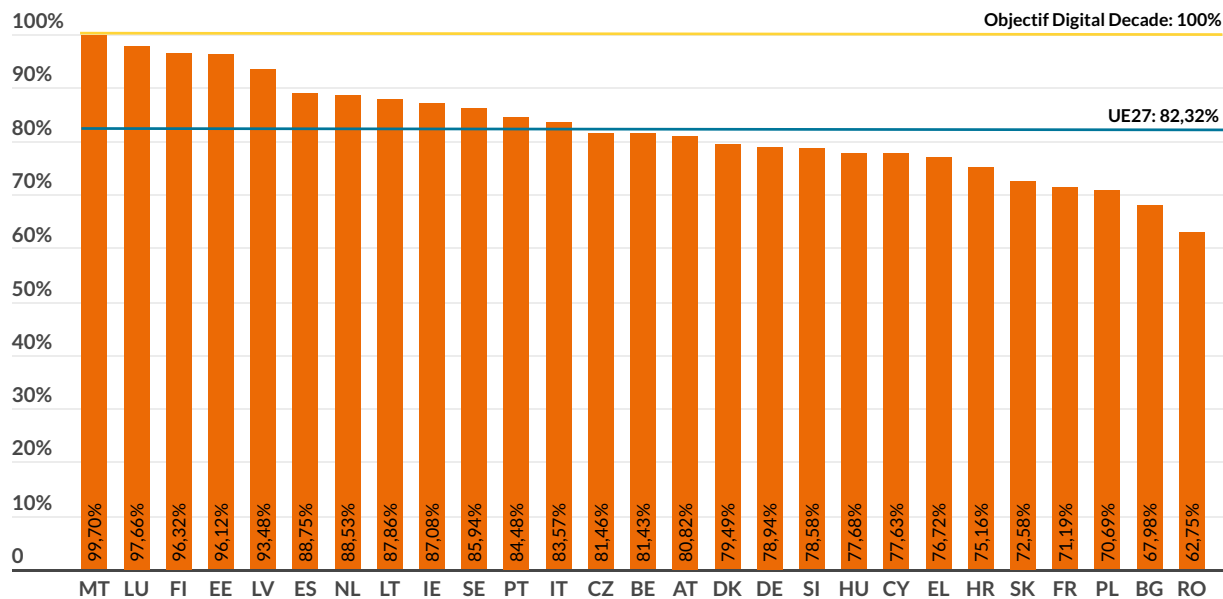
11 [Edge Observatory for the Digital Decade – Monitoring the Deployment of Edge Nodes | Shaping Europe's digital future](#)

Services publics

Objectif : la numérisation et l'accès en ligne des principaux services publics.

La Belgique a obtenu un score de 81,43 % pour cet objectif. Cet indicateur mesure la part des démarches administratives réalisables en ligne par les citoyens pour les événements majeurs de la vie. Cela place la Belgique au milieu du classement européen, légèrement en dessous de la moyenne européenne (82,32 %). Le chiffre a légèrement diminué (83,33 % en 2023).

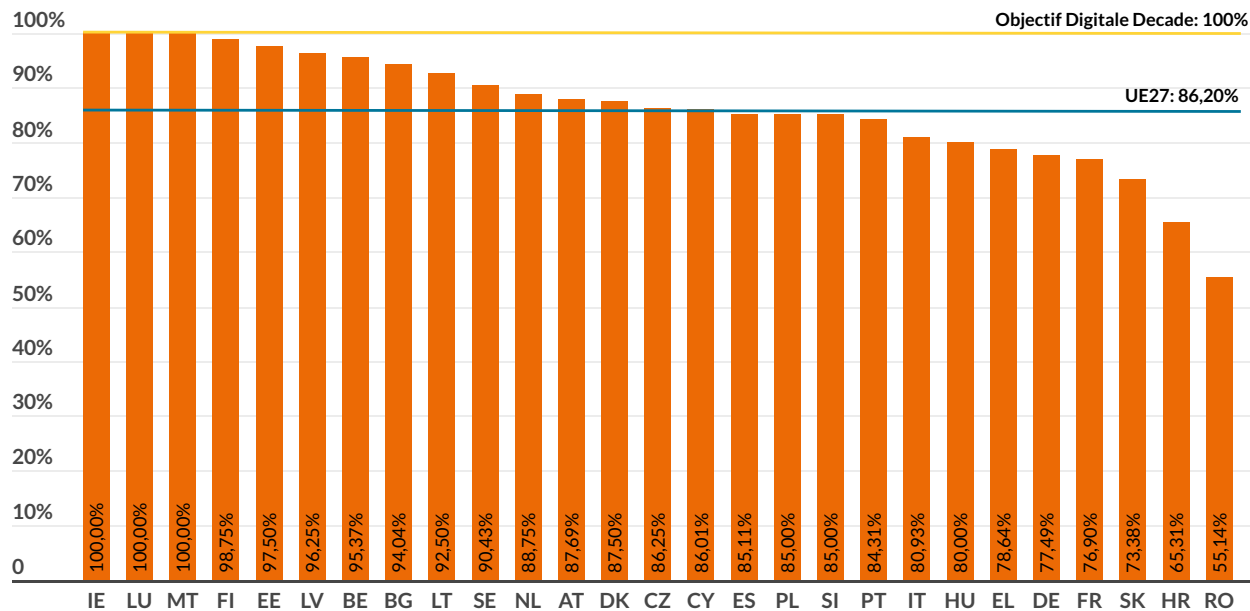
Services publics pour les citoyens disponibles en ligne en 2024



Source : Commission européenne, DESI (2025).

Du côté des entreprises, la Belgique obtient un score de 95,37 %, supérieur à la moyenne européenne (86,20 %). Cet indicateur mesure la part des démarches administratives nécessaires au démarrage et à la gestion d'une entreprise qui sont entièrement disponibles en ligne. La Belgique se classe au 7^e rang européen pour cet indicateur. Trois pays (la Finlande, l'Irlande et Malte) ont déjà atteint les 100 % pour cet objectif du programme DDPP.

Services publics pour les entreprises disponibles en ligne en 2024

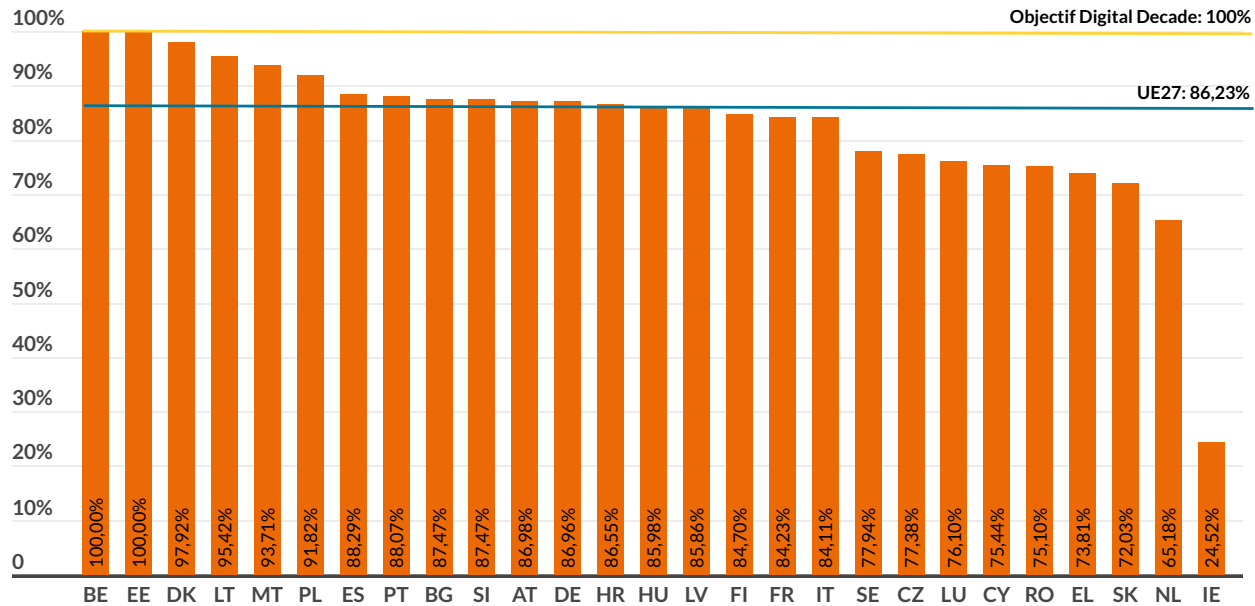


Source : Commission européenne, DESI (2025).

Objectif : 100 % des citoyens de l'Union ont un accès en ligne à leur dossier médical.

Cet indicateur mesure la disponibilité en ligne des services d'accès des citoyens aux données de leur dossier de santé. La Belgique est le premier pays à avoir atteint le score maximum de 100 % et a donc déjà atteint l'objectif 2030.

Accès aux dossiers électroniques de santé en 2024



Source : Commission européenne, DESI (2025).

Objectif : 100 % des citoyens de l'Union ont accès à des identifiants électroniques sécurisés (eID) reconnus dans toute l'Union, ce qui leur donne un contrôle total sur les transactions d'identité et les données personnelles partagées.

La Belgique propose six systèmes d'identification électronique (eCards, itsme, email OTP, SMS OTP, TOTP et identifiant/mot de passe). En 2023, près de huit Belges sur dix (77,08 %) ont utilisé au moins une méthode d'authentification en ligne à des fins privées au cours des douze derniers mois, alors que la moyenne de l'UE n'était que la moitié de ce chiffre (41,11 %). Actuellement, 100 % des citoyens belges ont accès à un outil eID enregistré sous eIDAS.



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50
1210 Bruxelles
N° d'entreprise : 0314.595.348
economie.fgov.be

